

BURKINA FASO



UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

TABLEAU DE BORD STATISTIQUE

2022



JUILLET 2023



BURKINA FASO

**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

Tableau de bord statistique

2022

JUILLET 2023

Avant-propos

Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de fonction publique, de travail, de relations professionnelles et de protection sociale. Dans le souci d'améliorer le système d'informations statistiques, le ministère s'est engagé à produire un tableau de bord statistique pour accompagner son annuaire statistique 2022.

Le présent tableau de bord statistique analyse les principaux indicateurs du ministère sur la période 2018-2022. Il vise d'une part à orienter les décideurs dans leur prise de décision et d'autre part à mettre à la disposition des usagers/clients des données fiables.

Elaboré suivant une démarche participative, ce document présente une analyse détaillée de l'évolution des ressources et des statistiques du MFPTPS.

Je saisis cette occasion pour témoigner ma gratitude à l'endroit de tous ceux dont les actions et les efforts ont contribué à la production de ce document en fournissant les informations et les analyses utiles.

Aussi, fondant l'espoir que ce document répondra aux différentes attentes des utilisateurs, vos observations, critiques et suggestions sont les bienvenues pour contribuer à l'amélioration de la qualité des prochaines éditions.

Au regard de l'importance que revêt le présent document, j'invite l'ensemble des structures à conjuguer davantage leurs efforts afin de relever les défis qui s'imposent au ministère en matière de production statistique.

J'exhorte également l'ensemble des acteurs concernés, à s'appropriier ledit document et à entretenir des relations de travail et de collaboration de sorte à favoriser l'amélioration du système d'informations du ministère qui garantit la production et la publication régulière de données statistiques de qualité.

**Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la Protection
Sociale**




Bassolma BAZIE

Sommaire

Avant-propos	11
Sommaire	12
Sigles et abréviations	13
Tableau synoptique	14
Liste des tableaux	18
Liste des graphiques	19
1. RESSOURCES DU MFPTPS	21
1.1. Personnel	21
1.2. Budget.....	23
2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE	25
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat.....	25
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat.....	29
2.3. Recrutements.....	31
2.4. Formation professionnelle.....	41
2.5. Départ à la retraite.....	47
3. STATISTIQUES DU TRAVAIL	49
3.1. Contrôle d'établissements	49
3.2. Infractions à la législation du travail.....	51
3.3. Conflits de travail	53
3.4. Mouvements des travailleurs	57
3.5. Contrats de travail	59
3.6. Travail des enfants	61
4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE	63
4.1. Risques professionnels.....	63
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé	68
Table des matières	80

Sigles et abréviations

ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption
BIT	Bureau international du travail
CARFO	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGT	Direction générale du travail
DRH	Direction des ressources humaines
DRTPS	Direction régionale du travail et de la protection sociale
ECFP	Ecoles et centres de formation professionnelle
ENAM	Ecole nationale d'administration et de magistrature
ENAREF	Ecole nationale des régies financières
END	Ecole nationale des douanes
ENEF	Ecole nationale des eaux et forêts
ENEP	Ecole nationale des enseignants du primaire
ENESA	Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
ENGSP	Ecole nationale de garde de sécurité pénitentiaire
ENS	Ecole normale supérieure
FCFA	Franc des communautés financières d'Afrique
GSP	Garde de sécurité pénitentiaire
IDS	Institut des sciences
INFPE	Institut national de formation des personnels de l'éducation
INFTS	Institut national de formation en travail social
INHEI	Institut des hautes études internationales
IRA	Institut régional d'administration
ISSDH	Institut des sciences, du sport et du développement humain
ISTIC	Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MSHP	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
PVE	Procès-verbal d'exécution
PVI	Procès-verbal d'infraction
SIGASPE	Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
TAMA	Taux d'accroissement moyen annuel

Tableau synoptique

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur				
Agents de la fonction publique d'Etat					
Ensemble des agents	196 077	207 483	216 837	223 644	229 934
Statut général	173 020	181 168	189 326	194 655	200 037
Statut de la police	15 518	18 234	18 884	19 194	19 732
Statut GSP	2 389	2 653	2 818	2 903	3 235
Statut Greffier	519	621	715	810	898
Statut Eaux et forêt	2 415	2 476	2 651	2 932	3 160
Statut Douane	1 668	1 726	1 750	1 716	1 689
Statut des magistrats	548	605	693	691	668
Statut Enseignant-Chercheur	-	-	-	720	488
Statut Personnel membre de l'ASCE-LC	-	-	-	23	27
Ministères	194 586	205 977	215 177	222 006	228 167
Autres institutions publiques	1 491	1 506	1 660	1 638	1 767
Femmes	67 040	69 599	72 775	74 693	76 628
Hommes	129 037	137 884	144 062	148 951	153 306
Dépenses de personnel pour les agents de la FP d'Etat					
Montants totaux (en milliards de Fcfa)	550	645	699	729,8	714,89
Personnes concernées	185 016	193 263	199 424	204 310	192 589
Montants des dépenses sur les femmes (en milliards de Fcfa)	170	198	213	225,1	212,01
Nombre de femmes concernées	64 604	65 810	67 247	69 074	61 053
Montants des dépenses sur les hommes (en milliards de Fcfa)	380	448	486	504,6	502,88
Nombre d'hommes concernés	120 412	127 453	132 177	135 236	131 536
Montants des dépenses des agents du statut général (en milliards de Fcfa)	471	535	582	606,8	588,18
Nombre d'agents du statut général concernés	162 758	166 992	172 316	176 166	163 341
Montants des dépenses des agents du statut de la police (en milliards de Fcfa)	46	74	79	79	81,87
Nombre d'agents du statut de la police concernés	15 008	18 224	18 745	18 968	19 442
Montants des dépenses des agents du statut GSP (en milliards de Fcfa)	6	9	8	8,5	9,18
Nombre d'agents du statut GSP concernés	2 383	2 684	2 794	2 875	3 209
Montants des dépenses des agents du statut Greffier (en milliards de Fcfa)	2	3	3	3	3,19
Nombre d'agents du statut Greffier concernés	521	611	706	792	818
Montants des dépenses des agents du statut des magistrats (en milliards de Fcfa)	8	8	10	10,8	9,93
Nombre d'agents du statut des magistrats concernés	541	599	620	680	660
Montants des dépenses des agents du statut de la douane	10	9	9	8,6	8,43
Nombre d'agents du statut de la douane	1 619	1 763	1 755	1 733	1 681
Montant des dépenses des agents du statut des eaux et forets	7	8	9	9,9	10,37

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents du statut des eaux et forêts concernés	2 186	2 390	2 488	2 686	3 065
Montant des dépenses des agents du statut Enseignant-Chercheur	-	-	-	2,94	3,39
Nombre d'agents du statut Enseignant-Chercheur concernés	-	-	-	387	350
Montant des dépenses des agents du statut Personnel membre de l'ASCE-LC	-	-	-	0,41	0,35
Nombre d'agents du statut Personnel membre de l'ASCE-LC concernés	-	-	-	23	23
Effectifs des personnels intégrés et/ou engagés					
Ensemble des personnels	13 028	10 831	9 940	7 911	7 107
Statut général	10 970	8 233	8 694	7 116	5 635
Statut de la police	1 507	1 902	808	454	700
Statut GSP	295	302	139	99	356
Statut Greffier	50	98	99	101	98
Statut Eaux et forêt	162	203	86	133	236
Statut des magistrats	0	78	99	0	0
Statut de la douane	44	15	15	8	10
Statut des enseignants-chercheurs	-	-	-	-	72
Ministères	13 011	10 811	9 878	7 862	6 997
Autres institutions publiques	17	20	62	49	110
Femmes	4 087	2 252	2 944	2 258	1 999
Hommes	8 941	8 579	6 996	5 653	5 108
Concours de la Fonction publique					
Concours directs suivi de formation					
Nombre de concours directs ouverts	109	95	91	86	138
Postes à pourvoir	6 648	3 854	4 732	4 702	6 173
Postes pourvus	6 326	3 611	4 571	4 306	5 876
Concours directs sans formation					
Nombre de concours sans formation ouvert	43	76	89	173	-
Postes à pourvoir	2 898	4 807	4 113	6 218	-
Postes pourvus	2 533	3 744	3 630	4 428	-
Sélection sur dossiers					
Ensemble des agents recrutés sur sélection de dossier	42	18	261	347	197
Femmes	8	4	79	145	64
Hommes	34	14	182	202	133
Concours professionnels					
Nombre de concours professionnels ouverts	171	126	209	149	172
Postes à pourvoir	3 923	3 184	3 135	3 490	5 323
Postes pourvus	3 129	2 401	2 832	2 721	32 627
Candidatures					
Concours directs suivi de formation	887 808	1 245 904	1 203 974	1 315 534	2 137 232
Concours professionnels	30 469	21 581	34 069	28 634	85 137
Effectifs de personnes en cours de formation	39 867	35 253	25 904	n.d	24 663

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Femmes	12 226	11 522	8 859	n.d	6 675
Hommes	27 641	23 731	17 045	n.d	17 988
Effectif des nationaux	38 557	34 208	25 103	n.d	24 065
Effectif des non nationaux	1 139	1 045	801	n.d	598
Inscrits sur titre nationaux	7 763	7 147	5 837	n.d	5 807
Effectifs de personnes ayant achevé la formation	17 593	17 310	13 063	n.d	9 726
Femmes diplômées	5 366	5 695	4 337	n.d	2 846
Hommes diplômés	12 227	11 615	8 726	n.d	6 880
Nationaux diplômés	17 192	16 857	12 687	n.d	9 471
Non nationaux diplômés	401	453	376	n.d	255
Inscrits sur titre nationaux diplômés	3 379	3 244	2 542	n.d	2 151
Départs effectifs à la retraite					
Ensemble des départs à la retraite	1 184	1 426	1 268	1 522	1 838
Statut général	1 169	1 239	1 092	1 319	1 611
Statut de la police	3	105	111	117	119
Statut GSP	0	12	4	15	18
Statut Greffier	0	3	3	5	7
Statut Eaux et forêt	0	32	25	26	28
Statut de la Douane	12	28	20	31	47
Statut des magistrats	0	7	13	9	8
Femmes	410	429	371	431	549
Hommes	774	997	897	1 091	1 289
Contrôle d'établissement					
Nombre d'établissement contrôlés	1 538	1 866	1 590	1 853	1 920
Infractions par type de résolution					
Nombre d'infractions	80 394	109 867	93 001	100 663	97 883
Nombre d'observations	13 534	24 151	27 989	21 613	23 639
Nombre de mises en demeure	65 502	85 712	64 846	78 668	74 244
Nombre de PVI établis	32	4	14	350	13
Nombre de PVA établis	1326	0	152	32	155
Issue de résolution des litiges					
Conciliation	7 108	4 152	5 720	6 854	4 987
PV d'exécution	140	125	200	213	65
Non conciliation	13 243	5 072	7 234	7 438	5 584
Sommes dues (en millions de FCFA)	2 117,74	968,1	919,79	1 576,84	624,02
Conflits					
Conflits individuels	5 584	2 943	4 178	5 103	3 711
Conflits collectifs	10	7	10	9	13
Mouvement des travailleurs					
Embauches	1 977	1 992	2 582	2 713	1 718
Licenciements	376	808	1 241	1 021	1 421
Démissions	67	54	236	85	272
Retraites	55	172	59	27	36
Décès	0	1	0	1	0

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Licenciements pour fermeture	84	18	26	25	0
Fin de contrat	0	0	0	3	11
Contrats de travail (nationaux et non nationaux)					
CDD	1 317	1 312	1 605	1 567	1 319
CDI	500	429	384	641	506
Enfants trouvés en situation de travail					
Garçons	860	1 119	1 073	1 021	1 332
Filles	534	362	450	446	446
Enquêtes accidents du travail et de maladies professionnelles					
Maladies professionnelles	0	1	0	0	0
Accidents du travail	436	339	358	423	344
Accidents non professionnels	7	5	12	2	0
Maladies non professionnelles	1	0	1	0	0
Montant des prestations servies par la CNSS (en millions de FCFA)					
Prestations familiales	7 391,41	8 676,35	7 410,85	8 560,41	9 136,06
Risques professionnels	1 166,29	1 060,75	924,13	1 025,34	973,73
Pension de retraite vieillesse	24 715,78	26 225,75	26 322,73	30 858,06	32 972,33
Bénéficiaires des prestations					
Allocataires	67 186	76 236	84 401	88 587	91 085
Accidents du travail et Maladies professionnelles	1 408	1 303	1 383	1 334	1 330
Pensionnés de retraite vieillesse	22 905	23 982	25 166	26 415	27 873
Effectifs des retraités enregistrés à la CARFO					
Civils (agents de la fonction publique d'Etat et magistrats)	16 950	17 877	18 960	20 308	21 714
Militaires	6 873	6 998	6 936	6 967	6 933
Femmes	4 706	5 078	5 524	6 050	6 619
Hommes	19 117	19 797	20 372	21 225	22 028
Montant de la pension de retraite payée à la CARFO (en milliards de FCFA)					
Civils (agents de la fonction publique d'Etat et magistrats)	23,27	25,4	28,35	32,1	35,23
Militaires	6,22	6,78	7,1	7,83	8,07
Femmes	6,04	6,65	7,6	8,78	9,81
Hommes	23,45	25,54	27,85	31,14	33,49
Effectifs des pensionnés à la CARFO					
Pension de retraite	23 823	24 875	25 896	27 275	28 647
Pension de conjoints survivants	14 708	15 101	15 331	15 958	16 619
Pension temporaire d'orphelins	3 847	3 703	3 680	4 897	5 277
Rente d'incapacité	261	272	280	325	362
Montant des prestations (en milliards de FCFA)					
Pension de retraite	29,49	25,54	35,45	39,92	43,3
Pension de conjoints survivants	5,5	5,79	6,02	6,71	7,2
Pension temporaire d'orphelins	0,59	0,61	0,6	0,72	0,8
Rente d'incapacité	0,11	0,12	0,13	0,17	0,18

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des effectifs des agents du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	22
Tableau 2: Agents du MFPTPS exerçant par région	22
Tableau 3: Evolution du Budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA)	24
Tableau 4: Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat	27
Tableau 5: Taux d'évolution annuel moyen des effectifs et des dépenses	30
Tableau 6: Nombre de concours directs suivi de formation	33
Tableau 7: Nombre de postes à pourvoir	33
Tableau 8: Evolution du nombre de candidats	33
Tableau 9: Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste	33
Tableau 10: Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus	33
Tableau 11: Nombre d'agents recrutés sur sélection sur dossier	36
Tableau 12: Nombre de concours professionnels	38
Tableau 13: Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat	40
Tableau 14: Nombre de personnes en formation professionnelle	42
Tableau 15: Nombre de diplômés des ECFP	44
Tableau 16: Répartition des ressources et des dépenses de certaines ECFP (en FCFA)	46
Tableau 17: Effectif des départs à la retraite	48
Tableau 18: Nombre d'établissements contrôlés	50
Tableau 19: Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité	50
Tableau 20: Nombre d'établissements contrôlés par région	50
Tableau 21: Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé	52
Tableau 22: Répartition des infractions par type de résolution	52
Tableau 23: Nombre de litiges	54
Tableau 24: Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2022	54
Tableau 25: Nombre de conflits individuels	56
Tableau 26: Nombre de conflits collectifs	56
Tableau 27: Nombre de mouvements des travailleurs	58
Tableau 28: Evolution des contrats de travail	60
Tableau 29: Contrat de travail des nationaux par région	60
Tableau 30: Contrat de travail par branche d'activités	60
Tableau 31: Evolution du nombre d'enfants en situation de travail	62
Tableau 32: Accidents du travail et maladies professionnelles	65
Tableau 33: Accidents de travail et maladies professionnelles par région en 2022	65
Tableau 34: Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS	66
Tableau 35: Nombre de retraités enregistrés à la CARFO	69
Tableau 36: Nombre d'ayants droit	71
Tableau 37: Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2022	71
Tableau 38: Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA)	73
Tableau 39: Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA)	75
Tableau 40: Nombre d'employeurs déclarés	77
Tableau 41: Nombre des travailleurs immatriculés	77
Tableau 42: Nombre de bénéficiaires de pension	79
Tableau 43: Montant de la pension (en millions)	79

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par catégorie	22
Graphique 2: Evolution des effectifs des agents du MFPTPS par sexe	22
Graphique 3: Evolution des effectifs des agents publics d'Etat	27
Graphique 4: Répartition des agents publics par statut en 2022	27
Graphique 5: Evolution de la proportion des agents publics dans la région du Centre (en %).....	27
Graphique 6: Répartition des agents publics par catégorie en 2022 (en %).....	27
Graphique 7: Répartition des agents publics par tranche d'âge.....	28
Graphique 8: Répartitions des agents publics selon le ministère	28
Graphique 9: Répartition des agents publics selon les institutions	28
Graphique 10: Répartition géographique des agents de la fonction publique d'Etat	28
Graphique 11: Evolution des dépenses de personnel (en milliards de FCFA).....	30
Graphique 12: Dépenses de personnel selon les statuts (en milliards de FCFA)	30
Graphique 13: Dépenses de personnel par ministère (en milliards de francs CFA).....	30
Graphique 14: Répartition des dépenses de personnel entre les différentes institutions	30
Graphique 15: Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé.....	34
Graphique 16: Evolution du nombre de concours directs avec formation	34
Graphique 17: Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé	34
Graphique 18: Pyramide des âges des candidats.....	34
Graphique 19: Evolution du nombre de postes à pourvoir.....	34
Graphique 20: Evolution du nombre de candidats	34
Graphique 21: Evolution du nombre de recrutement sur dossiers	36
Graphique 22: Répartition des agents recrutés sur sélection de dossiers selon la catégorie.....	36
Graphique 23: Répartition des agents recrutés sur sélection de dossiers selon le ministère et institution	36
Graphique 24: Répartition des recrutements sur dossier selon l'emploi	36
Graphique 25: Evolution du nombre de concours professionnels.....	38
Graphique 26: Nombre de postes à pourvoir par catégorie	38
Graphique 27: Nombre de candidatures par ministère/institutions	38
Graphique 28: Répartition des candidatures par catégorie.....	38
Graphique 29: Evolution du nombre d'agents intégrés	40
Graphique 30: Répartition du nombre d'agents intégrés par statut	40
Graphique 31: Répartition des agents intégrés par catégorie	40
Graphique 32: Répartition du nombre d'agents intégrés par tranche d'âges	40
Graphique 33: Nombre d'agents intégrés par ministère	40
Graphique 34: Evolution des effectifs des personnes en formation professionnelle par sexe.....	42
Graphique 35: Répartition des personnes en formation professionnelle par catégorie en 2022 (en %)	42
Graphique 36: Evolution des effectifs des inscrits dans les ECFP par concours et par sexe	42
Graphique 37: Evolution des auditeurs libres inscrits dans les ECFP par nationalité et par sexe	42
Graphique 38: Evolution du nombre de personnes diplômées des ECFP par sexe.....	44
Graphique 39: Répartition du nombre de personnes diplômées des ECFP par catégorie en 2022	44
Graphique 40: Evolution du nombre de personnes diplômées dans les ECFP par concours et par sexe	44
Graphique 41: Evolution des effectifs des auditeurs libres diplômés des ECFP par nationalité et par sexe	44
Graphique 42: Evolution des ressources de certaines ECFP (en milliards de FCFA)	46
Graphique 43: Evolution des dépenses de certaines ECFP (en milliards de FCFA)	46
Graphique 44: Subventions de l'Etat au profit de certaines ECFP en 2022 (en %)	46
Graphique 45: Montant de la Masse salariale + Indemnités de cours de certaines ECFP en 2022 en milliards de FCFA).....	46
Graphique 46: Répartition des départs à la retraite par statut	48
Graphique 47: Répartition des départs à la retraite par catégorie.....	48
Graphique 48: Evolution des départs à la retraite.....	48
Graphique 49: Evolution du nombre d'établissements contrôlés	50
Graphique 50: Nombre moyen d'infractions à la législation du travail	52
Graphique 51: Répartition des infractions selon l'objet en 2022	52
Graphique 52: Evolution du nombre de litiges	54
Graphique 53: Evolution du nombre de litiges par issue du règlement	54
Graphique 54: Répartition des litiges par point de litige en 2022 (en%)	54

Graphique 55: Répartition des sommes dues à l'issue des règlements par point du litige en 2022 (en millions de FCFA)...	54
Graphique 56: Evolution des conflits individuels.....	56
Graphique 57: Evolution des conflits collectifs.....	56
Graphique 58: Conflits individuels traités et taux de conciliation (en %).....	56
Graphique 59: Répartition des mouvements de travailleurs par nature en 2022.....	58
Graphique 60: Evolution des embauches et des licenciements.....	58
Graphique 61: Evolution des contrats des nationaux.....	60
Graphique 62: <i>Evolution des contrats des non nationaux</i>	60
Graphique 63: Evolution des contrats par nature (en %).....	60
Graphique 64: Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2018 à 2022.....	62
Graphique 65: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2022.....	62
Graphique 66: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2022.....	62
Graphique 67: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2022 (en %).....	65
Graphique 68: Accidents de travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2022 (en %).....	65
Graphique 69: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2022 (en %).....	65
Graphique 70: Evolution des accidents du travail de 2018 à 2022 (en %).....	67
Graphique 71: Evolution des maladies professionnelles de 2018 à 2022 (en %).....	67
Graphique 72: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon la circonstance de l'accident en 2022 (en %).....	67
Graphique 73: <i>Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège des lésions en 2022 (en %)</i>	67
Graphique 74: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel en 2022.....	67
Graphique 75: Evolution du nombre retraitées femmes enregistrés à la CARFO en 2022.....	69
Graphique 76: Evolution du nombre retraités hommes enregistrés à la CARFO en 2022.....	69
Graphique 77: Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime en 2022.....	69
Graphique 78: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2022 (en %).....	69
Graphique 79: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2022 (en %).....	69
Graphique 80: Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2022 (en %).....	69
Graphique 81: Evolution des effectifs des ayants droit selon le type en 2022.....	71
Graphique 82: Répartition des veufs/ veuves par tranche d'âge en 2022.....	71
Graphique 83: Evolution du nombre des veufs/ veuves selon le régime de leur conjointe/conjoint en 2022.....	71
Graphique 84: Evolution du nombre d'orphelin selon le régime des parents en 2022.....	71
Graphique 85: Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards FCFA) en 2022.....	73
Graphique 86: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2022 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA).....	73
Graphique 87: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA).....	73
Graphique 88: Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe en 2022 (en milliards FCFA).....	75
Graphique 89: Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe en 2022(en milliards FCFA).....	75
Graphique 90: Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2022 (en %).....	75
Graphique 91: Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2022.....	77
Graphique 92: Evolution des travailleurs immatriculés de 2018 à 2022.....	77
Graphique 93: Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur et régime en 2022.....	77
Graphique 94: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe en 2022.....	77
Graphique 95: Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de pension en 2022 (en %).....	79
Graphique 96: Répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon la tranche d'âge en 2022 (en %).....	79
Graphique 97: Evolution du montant de la pension (en millions).....	79

1. RESSOURCES DU MFPTPS

1.1. Personnel

Points saillants

- Environ trois quart des agents du MFPTPS sont dans la région du Centre en 2022
- 37,3% des agents du MFPTPS en 2022 sont des cadres supérieurs
- Plus de 30% des agents du MFPTPS sont des femmes

Commentaires :

En 2022, le MFPTPS compte 1 059 agents en activité et 116 agents en position de sorties temporaires. Cet effectif représente 0,5% de l'effectif global des agents publics d'Etat. De 2021 à 2022 l'effectif des agents en sorties temporaires est passé de 77 à 116 agents.

Sur l'ensemble des agents en activité, on dénombre 321 femmes soit 30,3%. Par rapport à 2021, l'effectif des agents a connu une baisse de 3,7% qui est dominé par les cadres supérieurs (37,3%) et faiblement représenté par les agents d'appui (13,2%).

Sur la période de 2018-2022, l'effectif des agents du ministère a connu une baisse de 1,9% avec un taux d'accroissement annuel moyen en baisse de 0,5%.

La répartition des agents du MFPTPS selon la position géographique permet de constater que la région du Centre détient à elle seule presque les trois quarts des agents, soit 73,7% de l'effectif total suivi de celle des Hauts-Bassins avec 6,1%.

La proportion des agents en activité au niveau du MFPTPS en 2022 est plus élevée que celle de l'ensemble de la fonction publique d'Etat avec respectivement 90,1 % et 85,9%. La proportion du personnel en cessation temporaire d'activité est moins importante au MFPTPS (9,9%) que dans la fonction publique d'Etat (14,1%).

Fonction publique d'Etat : Corps de l'Etat qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

Cadre supérieur : Catégories A, P, I, 1ère et 6ème catégorie Cadre moyen : Catégorie B, II et 2ème catégorie

Agent d'exécution : Catégorie C, III et 3ème catégorie Agent d'appui : Catégories D, E, IV, 4ème et 5ème catégories

Personnel en activité : Agent qui exerce effectivement les fonctions afférentes à son emploi ou toute autre fonction qui lui a été attribuée au sein d'une administration centrale ou déconcentrée de l'Etat.

Cessation temporaire : Position du fonctionnaire placé hors de son administration d'origine, elle comprend les détachements ou les disponibilités

Source de données : *Annuaire statistique 2022 du MFPTPS*

Tableau 1: Evolution des effectifs des agents du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Effectif	% Femmes	Nombre	%	Nombre	%	
1 059	30,3	-41	-3,7	-20	-1,9	-0,5

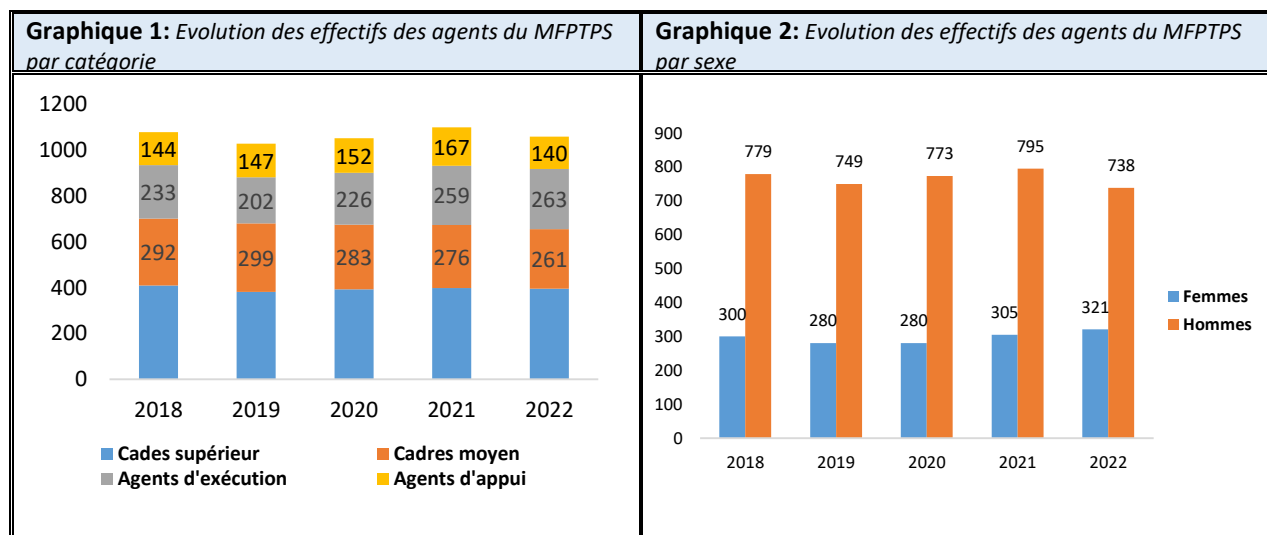


Tableau 2: Agents du MFPTPS exerçant par région

Région	Nombre en 2022	%	Variation de 2022 par rapport à 2021	
			Nombre	%
Centre	780	73,7	-24	-3,0
Haut-Bassins	65	6,1	4	6,6
Autres régions	214	20,2	-21	-8,9
Ensemble	1 059	100	-41	-3,7

1.2. Budget

Points saillants

- Baisse du budget global de 4,9% en 2022
- Près de 41% du budget alloué aux dépenses de transferts courants
- Faible proportion de crédits budgétaires alloués aux investissements (7,4%)

Commentaires :

En 2022, le budget du MFPTPS s'élevait à environ 14 milliards de FCFA contre 14,7 milliards en 2021, soit une baisse de 4,9%. Entre 2018 et 2022, la dotation budgétaire du ministère a augmenté de près de 12,6% avec un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 3%. En effet, elle est passée de 12,4 milliards de francs CFA en 2018 à environ 14 milliards de francs CFA en 2022. Cependant, elle a enregistré une baisse de 21,8% entre 2019 et 2020 avant de connaître une augmentation significative de 50,7% en 2021. Cette hausse est due essentiellement à un accroissement des transferts courants.

Suivant l'évolution des dotations par nature de dépenses sur la période 2018-2022, les transferts courants ont dominé avec un taux d'accroissement moyen annuel de 16,0%. En effet, la part des dépenses affectées aux transferts courants a été considérables en 2018, 2019, 2021 et 2022 avec des proportions respectives de 36,8%, 41,3%, 38,5% et 40,7%. Les montants alloués aux investissements, sont restés largement inférieurs aux autres natures de dépense. Les dépenses de fonctionnement, représentent 25,1% du budget en 2022 avec une hausse de 19,4% par rapport à 2021. La proportion des dépenses de fonctionnement du MFPTPS bien qu'un peu plus importante en 2018 (24%) a subi une baisse au cours des années 2019, 2020 avec respectivement des taux de 4% et 27,1% suivi d'une hausse en 2021 soit 40,7%.

Selon les dépenses par nature, on enregistre les taux d'exécution les plus élevés au niveau du transfert courant pour les années 2018 et 2020 où la consommation budgétaire a atteint 100%. Les plus faibles consommations budgétaires sont enregistrées au niveau des dépenses du personnel entre 2018 et 2021.

Le taux d'exécution du budget a connu une croissance de 8,9% entre 2018 et 2020 et une baisse de 2,5% entre 2020 et 2021. Ce taux a connu une hausse de 9,2% au cours de la période 2021 à 2022.

En ce qui concerne le niveau d'exécution du budget sur les cinq dernières années, on constate que les taux d'exécution à l'exception de celui des dépenses du personnel (hausse de 11,7%) connaissent une baisse moyenne dont la plus importante est observée au niveau des dépenses d'investissement (12,8%). Le taux d'exécution du budget a connu une hausse moyenne annuelle de 2,2%.

Tableau 3: Evolution du Budget du MFPTPS (montant en milliards FCFA)

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Montant	Taux d'exécution (%)	Investissements (%)	2021		2018		
			Montant	%	Montant	%	
14	93,7	7,4	-0,7	-4,9	1,6	12,6	2,2

Taux d'exécution budgétaire : Rapport entre l'exécution budgétaire et la dotation budgétaire

Source de données : DGF/MFPTPS 2022.

2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE

2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat

Points saillants

- 87% des agents sont du statut général ;
- Le taux de couverture sécuritaire de la population largement en-dessous de la norme internationale-LAHIDI ;
- 70,7% des agents de la fonction publique d'Etat relève du MENAPLN et du MSHP

Commentaires :

L'effectif des agents de la fonction publique d'Etat en 2022 est de 229 934 dont 33,3% de femmes. Cet effectif a augmenté de 3% par rapport à l'année précédente et de 17,3% entre 2018 et 2022. Le taux d'accroissement moyen annuel estimé à 3,2% sur la période 2018-2022 a connu une baisse de 1,7 points par rapport à celui de la période 2017-2021.

Les agents relevant du statut général sont majoritaires avec 87,0% des agents de la fonction publique d'Etat, suivi du statut de la police avec 8,6% des effectifs.

Le taux de couverture sécuritaire de la population est d'environ 9 policiers nationaux pour 10 000 habitants qui est largement en-dessous de la norme internationale-LAHIDI¹.

Selon la catégorie, les cadres moyens sont les plus nombreux avec une proportion de 40,2%. Cependant, les effectifs des agents d'appui ont connu une baisse de 6,5% entre 2021 et 2022.

Le taux d'encadrement des cadres moyens dans la fonction publique d'Etat est de 7 cadres supérieurs pour 10 cadres moyens. Pour ce qui est du taux d'encadrement des agents d'exécution, il est de 14 cadres moyens pour 10 agents d'exécution.

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) regroupe à lui seul plus de la moitié des effectifs de la fonction publique d'Etat soit 55,3%. Il est suivi de loin par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP) avec 15,4% des effectifs et du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité avec 10,2%. Ces effectifs élevés pourraient s'expliquer par le fait que les deux premiers offrent des services sociaux de base et le dernier s'expliquerait notamment par la crise sécuritaire. Le Ministère de la défense et

¹ 1 policier pour 200 habitants

des anciens combattants a l'effectif le plus faible des effectifs de la fonction publique d'Etat soit 0,1%.

Quant aux institutions, elles regroupent moins de 1% des effectifs de l'administration publique (0,8%). La présidence du Faso a l'effectif le plus élevé soit 33,2% des effectifs des institutions, suivie de la primature avec 18,9% des effectifs qui se justifie en partie par le rattachement de plusieurs structures à ces deux institutions.

Les agents de la tranche d'âge 31-35 ans sont les plus nombreux (25,9%) de l'effectif total, tandis que ceux de la tranche 61 ans et plus sont les moins représentés (0.1%). Aussi, l'âge moyen des agents est de 38,4 ans, Cet âge moyen est passé de 37,0 ans en 2018 à 38,4 en 2022 soit 1,4 points de plus. Cela pourrait s'expliquer par le rehaussement du niveau de recrutement de certains emplois du MENAPLN et du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

La région du Centre est celle qui regroupe plus d'agents soit 26,5%. Elle est suivie par les régions des Hauts-bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Nord avec respectivement 9,4% ; 8,1% ; 8,0% et 7,2%.

De 2018 à 2022, une tendance baissière de la proportion des agents dans la région du Centre a été constatée. Elle est passée de 57,1 % à 26,5% sur la période. Cette baisse pourrait s'expliquer par le redéploiement vers d'autres régions et à la déconcentration de l'administration publique au profit de la population. Cependant, par rapport à 2020, une hausse de 9,3 points a été enregistrée en 2021. Ce qui pourrait s'expliquer entre autres par l'insécurité conduisant le redéploiement des agents des régions touchées par l'insécurité vers le Centre.

Le taux d'administration de la région du centre est de 20 agents pour 1000 habitants, suivi de la région du centre-ouest avec un taux d'administration de 11 agents pour 1000 habitants. Les régions des hauts bassins et de la boucle du Mouhoun suivent avec environ 9 agents pour 1000 habitants chacune. Le taux du centre est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 9 agents pour 1000 habitants.

Le taux d'administration le plus faible est relevé dans la région du Sahel 5 agents pour 1000 habitants.

Taux d'administration = (Nombre d'agents de la fonction publique /Population) *1000

$$\text{TAMA} = \left[\left(\frac{\text{Valeur finale}}{\text{Valeur initiale}} \right)^{\frac{1}{\text{Nombre d'années}}} - 1 \right] \times 100$$

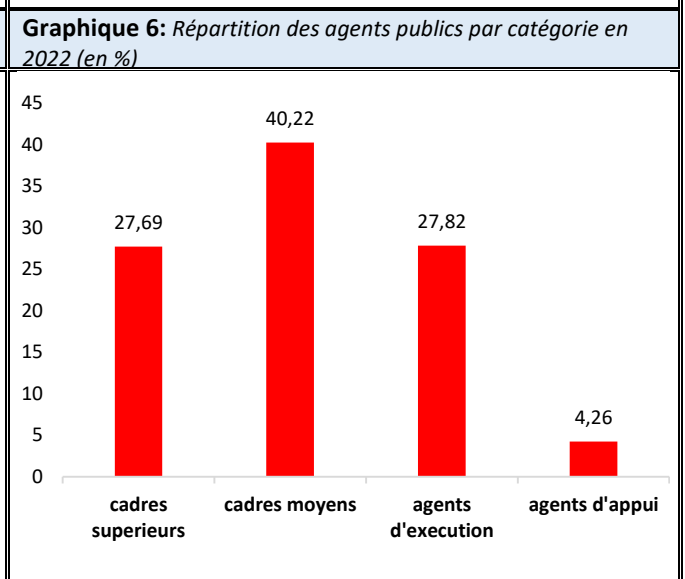
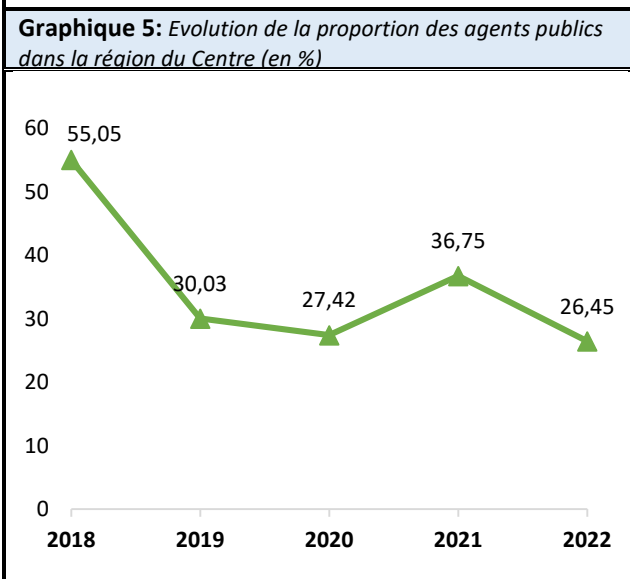
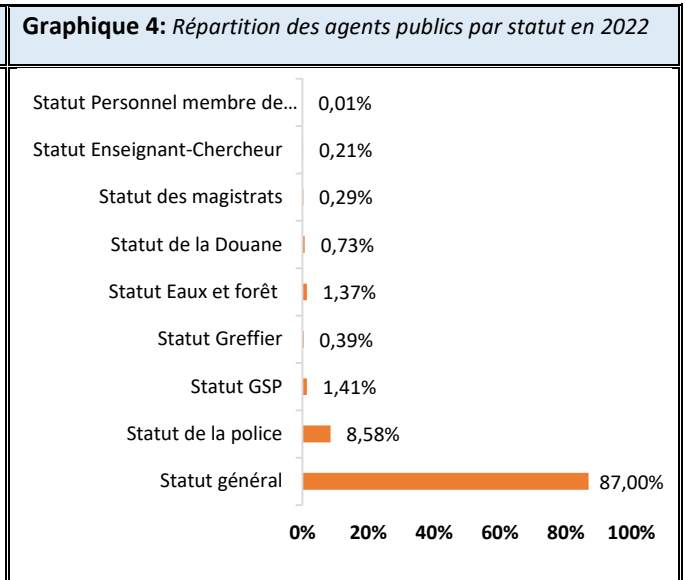
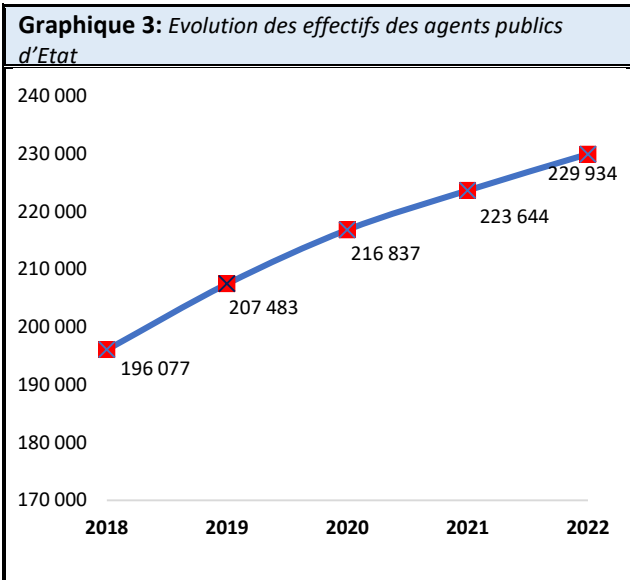
Taux d'encadrement = cadres supérieurs/ cadres moyens ou cadres moyens/ agents d'exécution

Taux de couverture sécuritaire : nombre de policiers pour 10 000 habitants

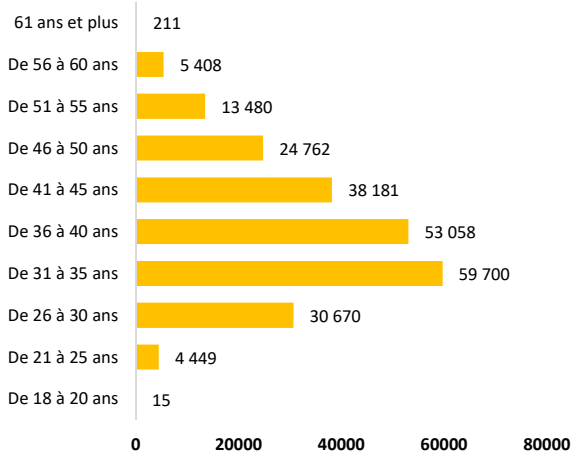
Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022 et Projection démographique de l'INSD, tableau de bord des ressources humaines*

Tableau 4: Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

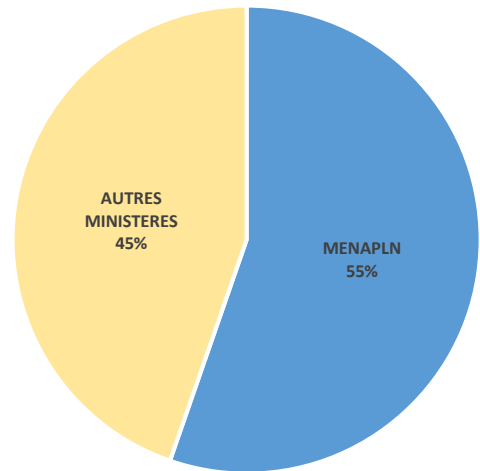
En 2022				Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
				2021		2018		
Effectif	% Hommes	% statut général	% dans les Ministères	Nombre	%	Nombre	%	
229 934	66,67	87,00	99,23	6 290	2,81	33 857	17,27	4,06



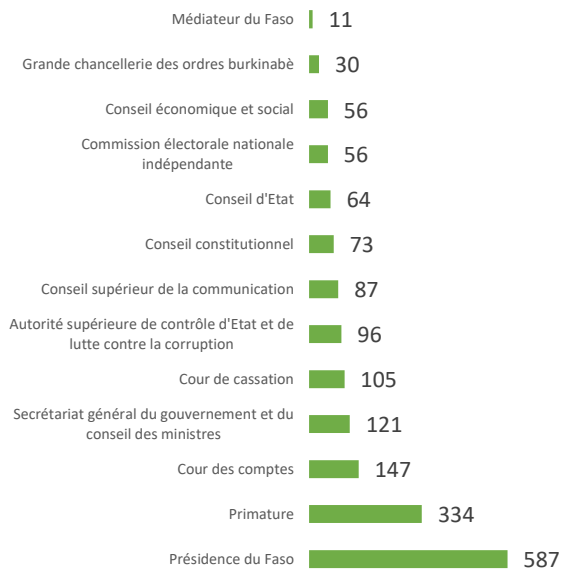
Graphique 7: Répartition des agents publics par tranche d'âge



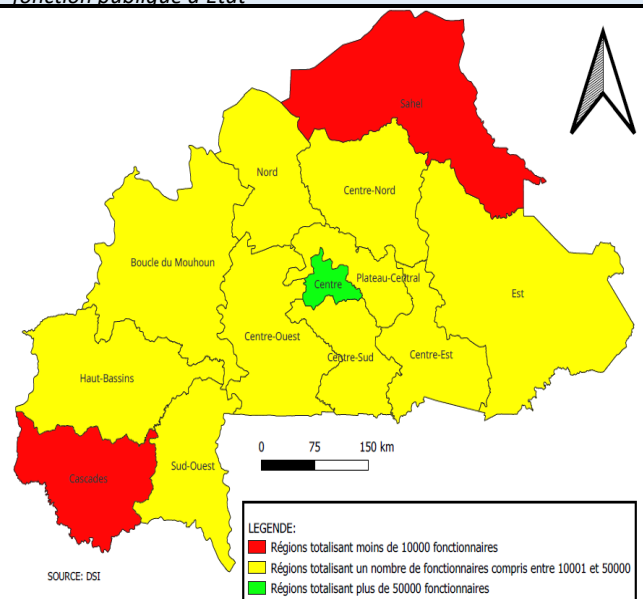
Graphique 8: Répartitions des agents publics selon le ministère



Graphique 9: Répartition des agents publics selon les institutions



Graphique 10: Répartition géographique des agents de la fonction publique d'Etat



2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat

Points saillants :

- Baisse des dépenses de personnel ;
- Plus du tiers des dépenses de personnel est absorbé par les cadres moyens.

Commentaires :

Pour l'année 2022, les effectifs des agents de la fonction publique d'Etat à la solde est estimé à 192 589 soit 83,8% de l'effectif des agents de la fonction publique d'Etat au niveau du SIGASPE. Cela s'explique par la non prise en compte à la solde des agents en détachement, en disponibilité et ceux occupant un emploi temporaire dans l'administration publique. Pour cet effectif à la solde on note une diminution par rapport à l'année 2021 de l'ordre de 5,7%. Les agents du statut général sont majoritaires avec un effectif évalué à 84,8%.

Les dépenses de personnel en 2022 sont estimées à 714,9 milliards de francs CFA. Ces dépenses ont connu une diminution par rapport à celles de 2021 de 2%. Les cadres moyens absorbent plus du tiers² de ce budget.

Une analyse faite sur la base des statuts montre que 84,8% des dépenses de personnel est alloué aux agents relevant du statut général.

Un examen sur la base des ministères permet d'estimer à 59,0% les dépenses de personnel qui sont orientées vers les agents du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales. Ce ministère est suivi par le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité avec 12,7% ; et de celui de la santé et de l'hygiène publique avec un taux de 9,1%.

En ce qui concerne les institutions, elles absorbent 1,2% des dépenses de personnel. La présidence du Faso se positionne en tête avec 31,7% suivie de la primature avec 15,4% et de la cour des comptes avec 12,7%. La Grande chancellerie des ordres burkinabé absorbe la faible part (1,3%).

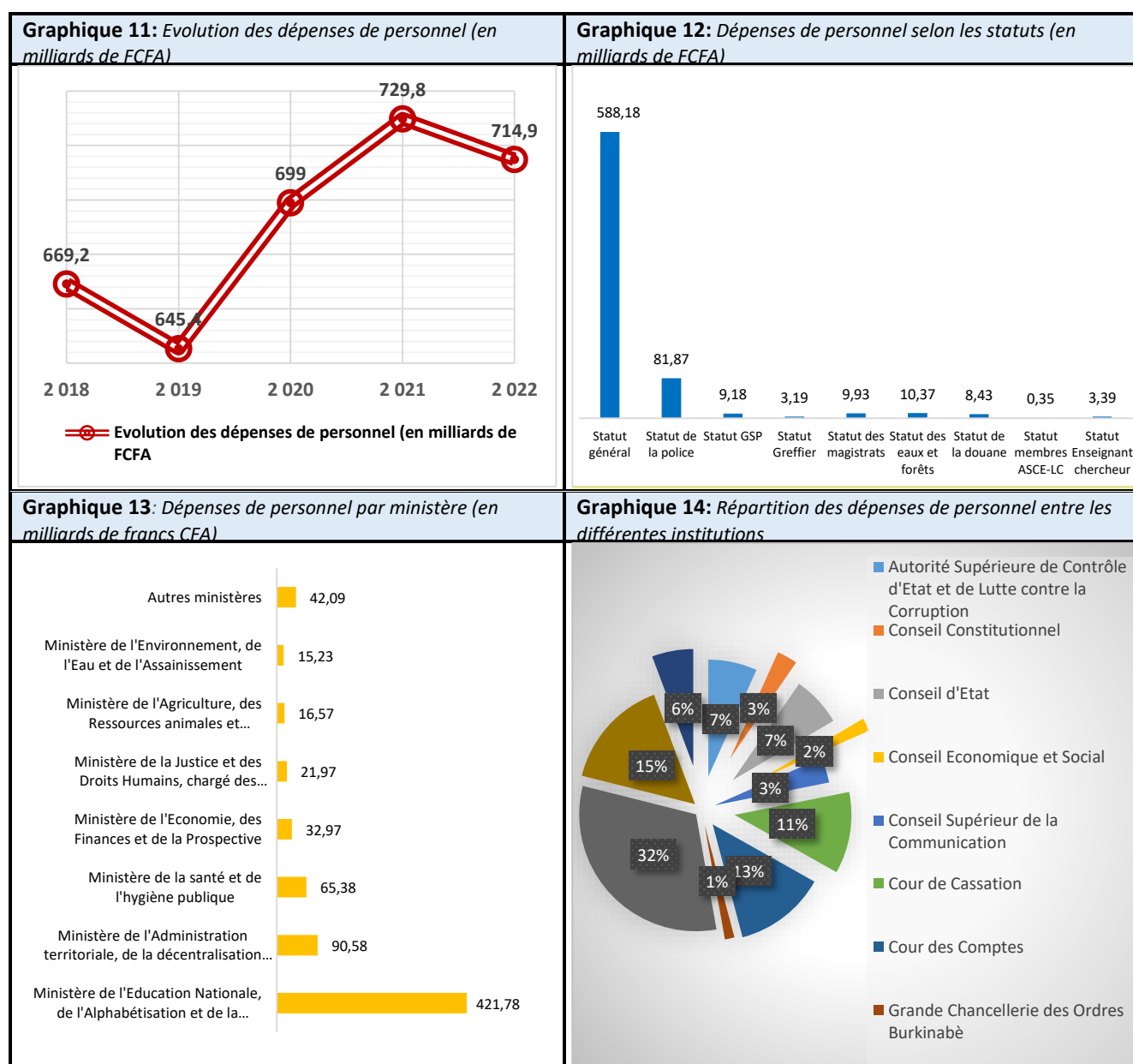
De 669,2 milliards en 2018, les dépenses de personnel sont passées à 714,9 milliards en 2022 soit une augmentation de 6,8%.

² 37,8% du budget du personnel

Au cours des 5 dernières années, les dépenses de personnel ont connu une croissance moyenne annuelle de 1,7%. Cette hausse est due essentiellement à la satisfaction de certaines revendications des travailleurs notamment l'effectivité de la fonction publique hospitalière, le statut particulier des enseignants chercheurs.

Tableau 5: Taux d'évolution annuel moyen des effectifs et des dépenses

2022		TAMA (2018-2022)	
Effectif	Dépenses (en milliards)	Effectif	Dépenses
192 589	714,9	1,0 %	1,7%



2.3. Recrutements

2.3.1. *Concours directs suivis de formation*

Points saillants

- Tendance à la hausse du nombre de concours directs suivis de formation de 6,1%
- 52,2% de ces concours concerne les cadres supérieurs ;
- 75,8% des postes pourvus concerne des hommes en 2022.

Commentaires :

Pour le compte de l'année 2022, 138 concours directs suivis de formation ont été lancés. 52,2% de ces concours concerne les cadres supérieurs, 30,4% les cadres moyens et 19,8% les agents d'exécution. Le nombre de concours directs suivis de formation a connu une hausse par rapport à l'année 2021 de l'ordre de 60,5%. De 2018 à 2022 on note en moyenne annuelle une hausse du nombre de concours directs suivis de formation de 6,1%.

Le nombre de candidatures est passé de 1 315 534 en 2021 à 2 137 232 en 2022 soit une hausse de 62,5%. Une répartition des candidatures de l'année 2022 par ministère fait ressortir que le ministère en charge de l'économie et celui de l'éducation nationale viennent en tête avec environ 19,7% des candidatures. De 2018 à 2022, le nombre de candidatures a connu une hausse moyenne annuelle de 24,6%.

Quant au nombre de candidats, il est de 413 570 en 2022 dont 44,3% sont des femmes. On relève également une hausse du nombre de candidats de 31% par rapport à 2021. Les candidats ayant le BEPC comme diplôme le plus élevé représentent 47,7%. De 2018 à 2022, le nombre de candidats aux concours directs suivis de formation a connu une hausse moyenne annuelle de 12,4%.

Le nombre moyen de candidatures par candidats est de 4,2 en 2021 et 5,2 en 2022. Les candidats postulent à plusieurs concours afin d'augmenter leur chance de réussite. Ce nombre a connu une légère hausse sur ces deux années, d'un point. Ce qui s'expliquerait par l'augmentation du nombre de concours et de leur programmation à l'avance.

Le nombre de postes à pourvoir en 2022 est de 6 173 contre 4 702 en 2021 soit une hausse de 31,3%. La répartition par ministère en 2022 place celui de l'éducation nationale de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales en tête avec 55,1% suivi

de la santé avec 14,8% et de la justice avec 8,6% des postes à pourvoir. De 2018 à 2022, le nombre de postes à pourvoir a connu une baisse de 1,8% en moyenne qui pourrait s'expliquer par la volonté du gouvernement de maîtriser la masse salariale pour se conformer aux normes de l'UEMOA. Cependant, sur la même période le nombre de candidats aux concours directs suivis de formation a connu une hausse de 12,4%.

Quant au nombre de postes pourvus en 2022, il est de 5 876 contre 4 306 en 2021, soit une hausse de 36,5%. La répartition par ministère place également celui en charge de l'éducation nationale en tête avec 53,5% des postes pourvus suivi de la santé avec 15,5% et de la justice avec 8,6%. De 2018 à 2022, le nombre de postes pourvus a connu une baisse moyenne annuelle de 1,8%.

Le nombre de candidats par poste pourvus est de 70 en 2022. Ce ratio a connu une tendance haussière de 14,5% au cours de la période 2018-2022. La chance de réussite des candidats aux concours directs de la fonction publique a ainsi baissé. Le nombre de candidats par postes pourvus le plus élevé a été enregistré en 2019 avec 82 candidats pour un poste.

De 2018 à 2022 l'écart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus est significatif. En effet l'écart le plus élevé est de 396 en 2021 et le plus faible est de 161 en 2020 avec une tendance baissière de 2% sur la période. Il existe un effet d'entraînement entre les variables « nombre de postes à pourvoir » et « nombre de candidature ». On constate que plus le nombre de postes à pourvoir est élevé plus les candidats multiplient leur chance en déposant plusieurs dossiers.

Concours direct suivi de formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans une école de formation professionnelle avant leur affectation.

Candidature : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen ou tout individu remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à plusieurs concours.

Candidat : Individu inscrit à un ou plusieurs concours de la fonction publique. C'est l'individu statistique dont l'ensemble constitue la population statistique.

Postes pourvus : Candidats admis sur la liste principale à l'issue des concours.

Postes à pourvoir : Places mises en compétition par la fonction publique.

Nombre moyen de candidats pour un (01) poste : Rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes à pourvoir.

Source de données : *Annuaire statistique de 2018 à 2022 du MFPTPS et Projection démographique de l'INSD.*

Tableau 6: Nombre de concours directs suivi de formation

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Effectif	% Cadres supérieurs	2021		2018		
		Nombre	En %	Nombre	En %	
138	52,2	52	60,5	29	26,6	6,1

Tableau 7: Nombre de postes à pourvoir

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Effectif	% Cadres supérieurs	2021		2018		
		Nombre	En %	Nombre	En %	
6 173	59,0	1471	31,3	-475	-7,1	-1,8

Tableau 8: Evolution du nombre de candidats

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Effectif	% Hommes	% de niveau BEPC	2021		2018		
			Nombre	En %	Nombre	En %	
413 570	55,7	47,7	11 964	3,78	57 443	22,2	5,1

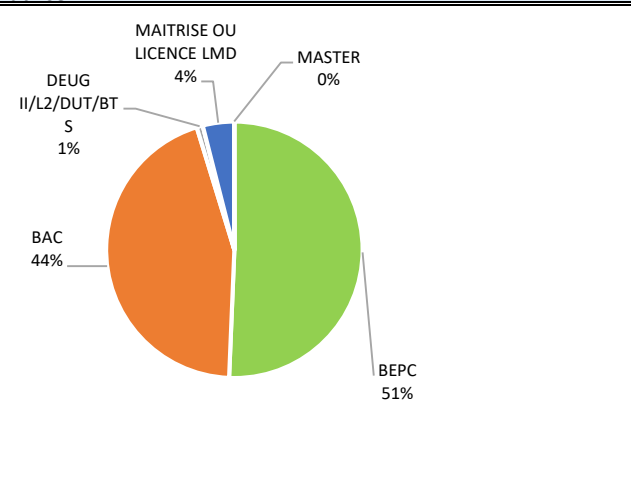
Tableau 9: Evolution du ratio nombre de candidats pour un poste

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de candidats pour un poste	41	82	66	73	70

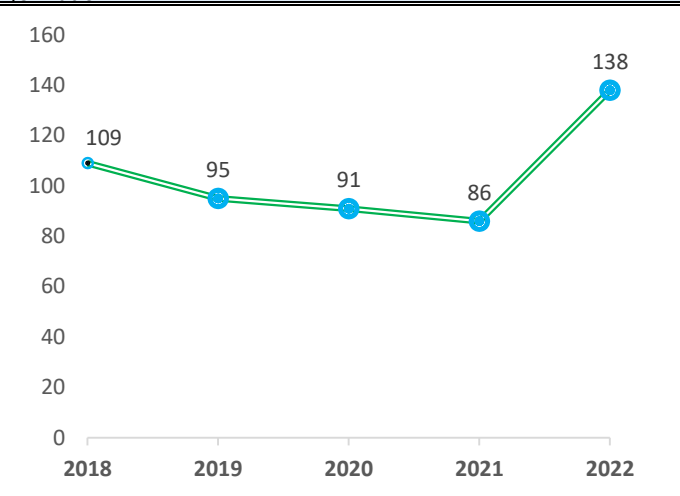
Tableau 10: Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et ceux pourvus

Année	2018	2019	2020	2021	2022	TAMA (%)
Postes à pourvoir	6 648	3 854	4 732	4 702	6 173	
Postes pourvus	6 326	3 611	4 571	4 306	5 876	
Ecart entre le nombre de postes à pourvoir et pourvus	322	243	161	396	297	-2,0

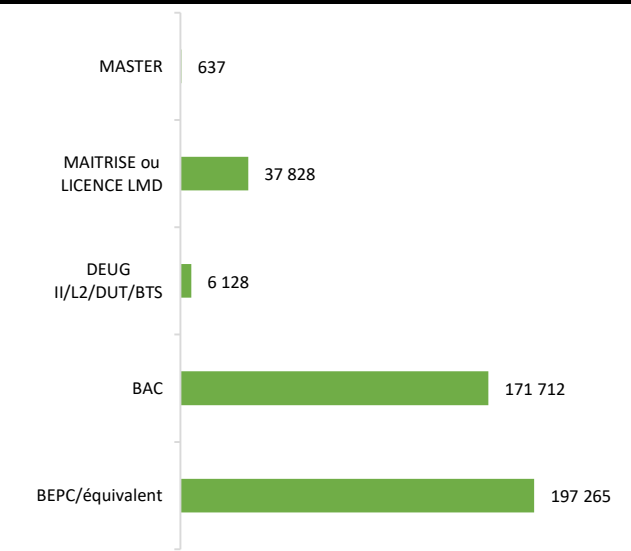
Graphique 15: Pourcentage des candidatures par diplôme utilisé



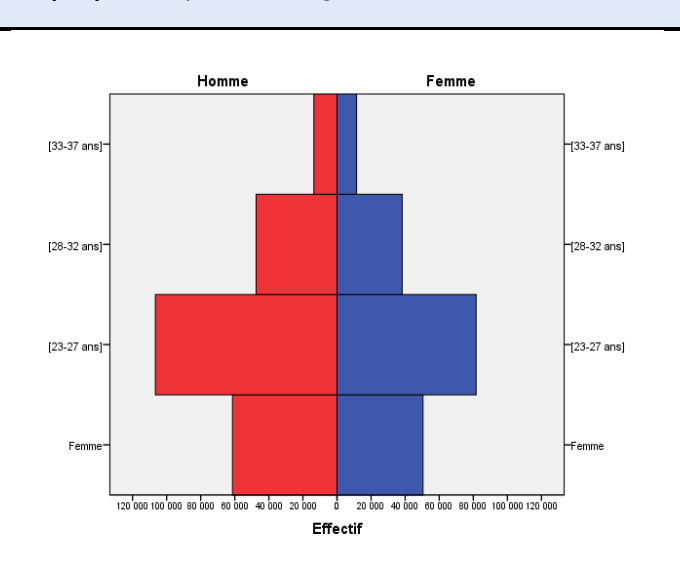
Graphique 16: Evolution du nombre de concours directs avec formation



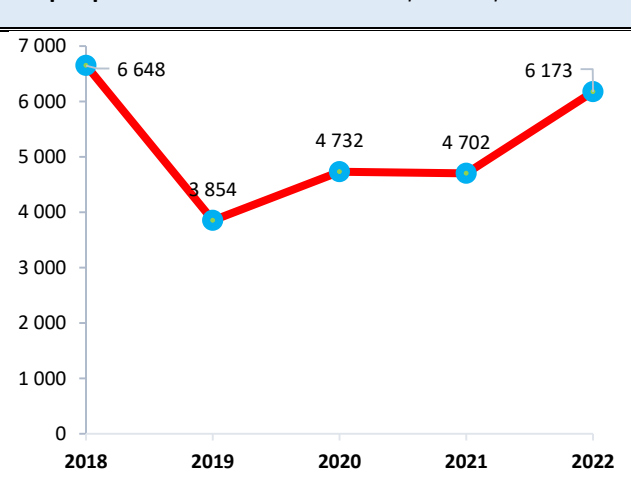
Graphique 17: Répartition des candidats par le diplôme le plus élevé



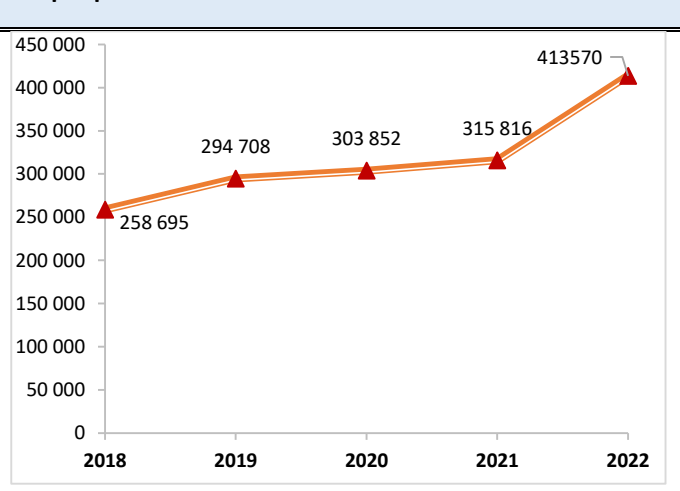
Graphique 18: Pyramide des âges des candidats



Graphique 19: Evolution du nombre de postes à pourvoir



Graphique 20: Evolution du nombre de candidats



2.3.2. Recrutement sur sélection de dossiers

Points saillants :

- Plus de la moitié des recrutements sur sélection de dossiers concerne des chauffeur/chauffeur-mécanicien et des agents de bureau ;
- La majorité des agents recrutés sont de la Présidence du Faso.
- Les recrutements ont concerné les agents d'exécution et les agents d'appui

Commentaires :

Le nombre d'agents recrutés sur sélection de dossiers est de 197 en 2022 dont 32,5% de femmes. De 2018 à 2022 ce nombre a fortement fluctué d'une hausse moyenne annuelle de 47,2. En effet, de 42 en 2018, il est passé à 18 en 2019 avant de remonter de façon remarquable en 2020 et 2021 respectivement à 216 et 347 et de baisser en 2022 à 197.

Pour l'année 2022 le plus grand nombre de recrutements a été constaté au niveau des chauffeurs/chauffeurs-mécaniciens et des agents de bureau avec 66,5% pour l'ensemble des deux emplois.

Selon la répartition des effectifs des agents recrutés par ministère, celui en charge de la Justice vient en tête avec 13,1%. Quant aux institutions, la présidence du Faso enregistre l'effectif le plus important avec 47,8% des agents.

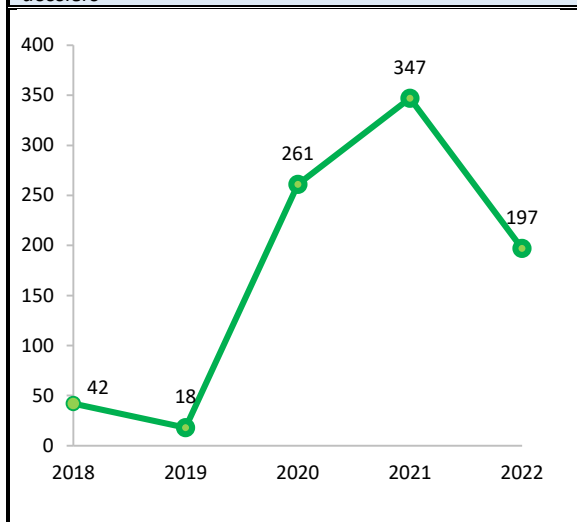
Recrutement sur sélection de dossiers : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par analyse des dossiers des candidats à la suite duquel les admis sont directement intégrés et affectés.

Source de données : Annuaire statistique du MFPTPS 2022

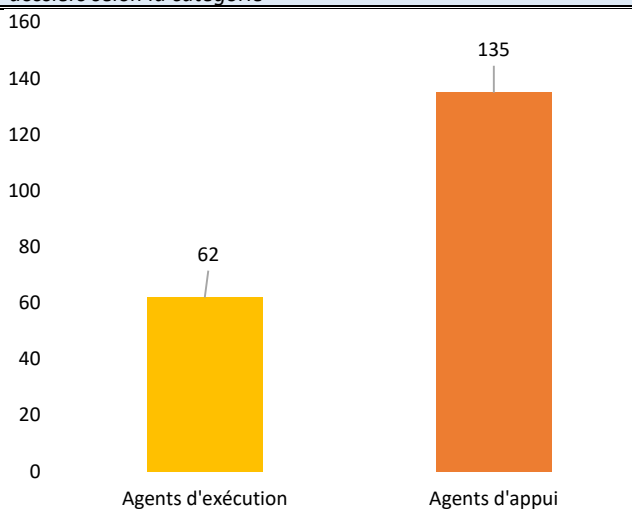
Tableau 11: Nombre d'agents recrutés sur sélection sur dossier

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Effectif	% femmes	% agents d'exécution	2021		2018		
			Nombre	En %	Nombre	En %	
197	32,5	31,5	-150	-43,2	155	369,0	47,2

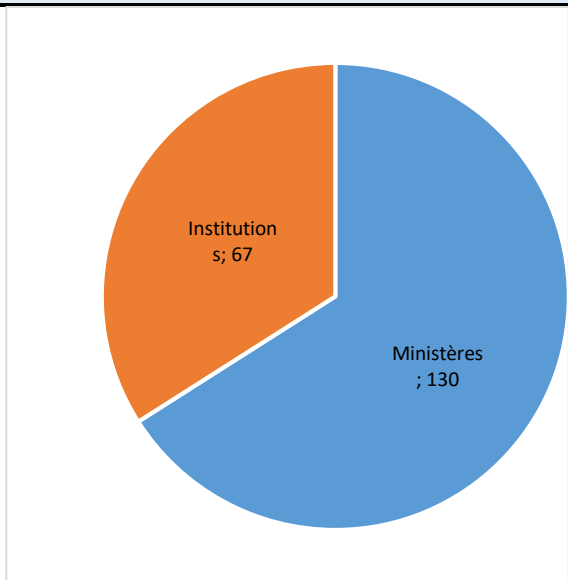
Graphique 21: Evolution du nombre de recrutement sur dossiers



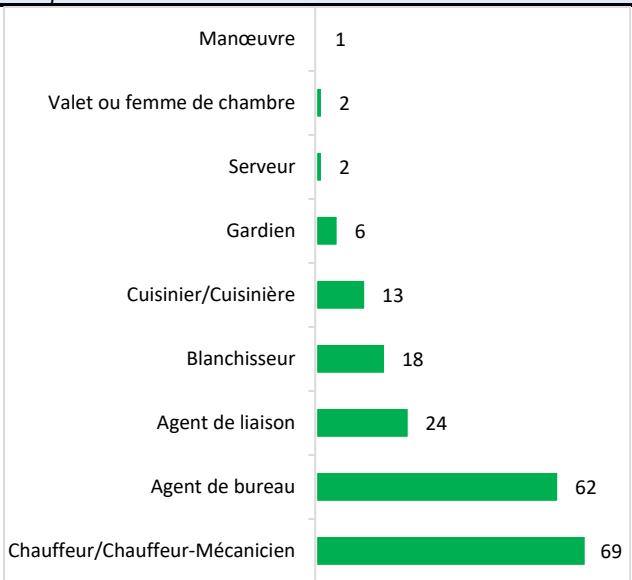
Graphique 22: Répartition des agents recrutés sur sélection de dossiers selon la catégorie



Graphique 23: Répartition des agents recrutés sur sélection de dossiers selon le ministère et institution



Graphique 24: Répartition des recrutements sur dossier selon l'emploi



2.3.3. **Concours/Examens professionnels**

Points saillants :

- 12 fois le nombre de postes pourvus en 2022 par rapport à 2021.;
- 70,3% de ces concours concernent le recrutement de cadres supérieurs ;
- 58,4% du nombre de postes pourvus sont du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Commentaires :

Le nombre de concours professionnels est passé de 149 en 2021 à 172 en 2022 soit une hausse de 15,4%. Le recrutement de cadres supérieurs représente 70,3%. De 2018 à 2022, on note une légère hausse moyenne annuelle du nombre de concours professionnels de l'ordre de 0,1%.

Le nombre de candidatures aux concours et examens professionnels en 2022 est de 85 137 dont 61,8% d'hommes. On note une augmentation de 197,3% par rapport à l'année 2021. Ce nombre a connu une hausse moyenne de 29,3% entre 2018 et 2022. Le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) enregistre à lui seul 55,8% de ces candidatures.

En ce qui concerne le nombre de postes à pourvoir, il est de 5 323 en 2022. On note une hausse de 52,5% par rapport à 2021. Cependant, de 2018 à 2022 la tendance est à la hausse de l'ordre de 7,9%. Le MENAPLN occupe la première place avec 46,0% des postes à pourvoir suivi du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique (MSHP) avec 36,3%. Quant au nombre de postes pourvus, il est de 32 627 en 2022 ce qui vaut 12 fois le nombre de postes pourvus en 2021. Cela s'explique par le nombre de postes pourvus au titre des examens professionnels (27 757), qui est dû à l'application du statut de la fonction publique hospitalière entraînant la régularisation des catégories qui a occasionné le recours aux examens professionnels. De 2018 à 2022, le nombre de postes pourvus a augmenté en moyenne de 79,7% d'une année à l'autre. On relève que les postes pourvus au MENAPLN et au MSHP occupent respectivement 58,4% et 38,9%.

Concours professionnel : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test et d'une formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir répondant aux besoins de l'administration.

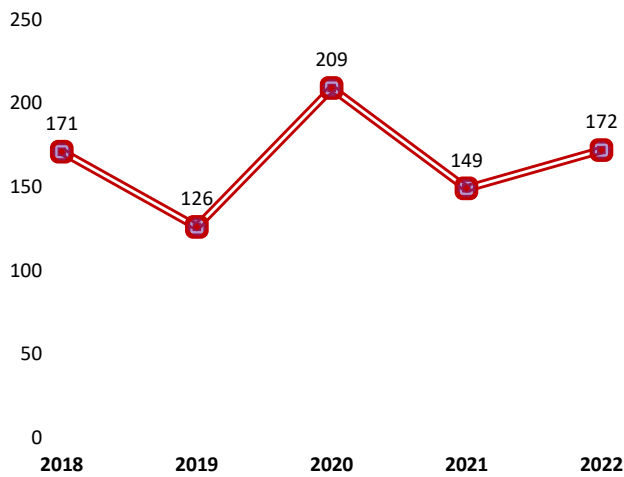
Examen de reclassement : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test. Le plus souvent le nombre de postes à pourvoir n'est pas limité, tous les candidats ayant la moyenne sont reclassés dans la catégorie supérieure à leur position initiale dès leur admission définitive.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

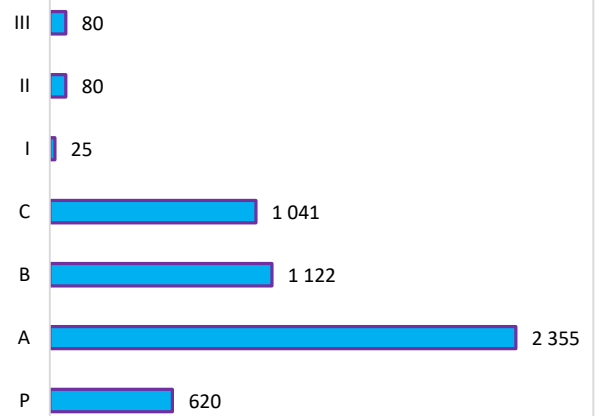
Tableau 12: Nombre de concours professionnels

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Effectif	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
172	72,1	23	15,4	1	0,6	0,1

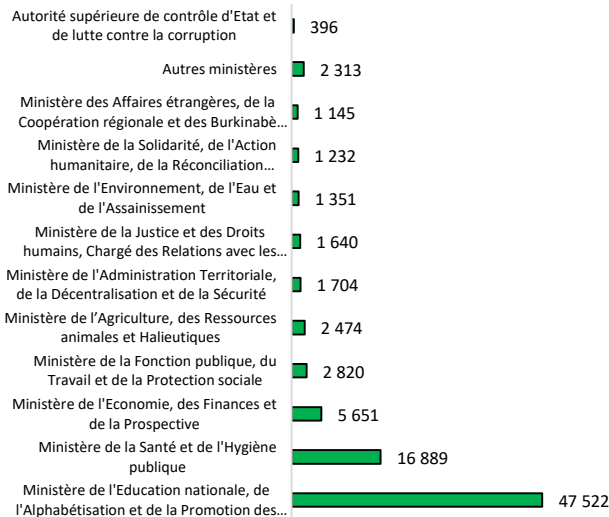
Graphique 25: Evolution du nombre de concours professionnels



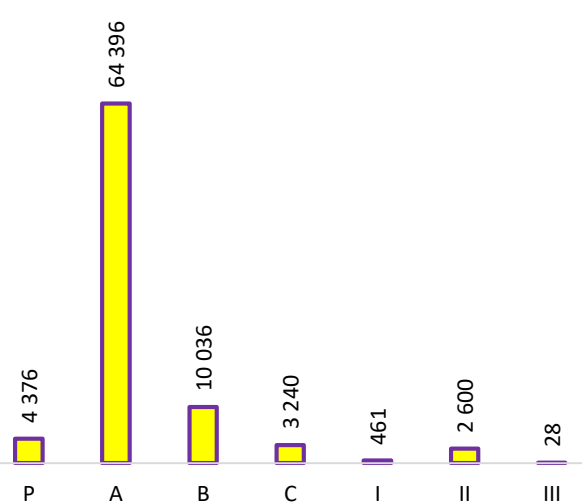
Graphique 26: Nombre de postes à pourvoir par catégorie



Graphique 27: Nombre de candidatures par ministère/institutions



Graphique 28: Répartition des candidatures par catégorie



2.3.4. Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat

Points saillants

- 79,3% des agents intégrés en 2022 relèvent du statut général ;
- 61,9% des agents intégrés en 2022 sont du MENAPLN.

Commentaires :

Pour l'année 2022, 7 107 agents ont été intégrés dans la fonction publique d'Etat dont 71,9% d'hommes. Parmi les hommes, 74,2% relèvent du statut général. Comparé à celui de l'année 2021, on note une baisse du nombre d'agents intégrés de 10,2%. De l'année 2018 à 2022, le nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat a connu une baisse moyenne annuelle de 14,1%.

Une répartition selon les âges montre que les agents de 25 à 29 ans sont majoritaires avec 45,7% de l'effectif suivi des agents de 30 à 34 ans avec 32,5% de l'effectif. Les plus jeunes (18 à 20 ans) et les plus âgés (40 ans et plus) occupent le bas de l'échelle avec respectivement 0,2% et 0,9% de l'effectif des agents intégrés.

Parmi les agents intégrés, 61,9% relèvent du MENAPLN. Ce ministère est suivi du MATDS avec 9,9%. Le plus faible effectif est enregistré au ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des burkinabè de l'extérieur avec 01 agent.

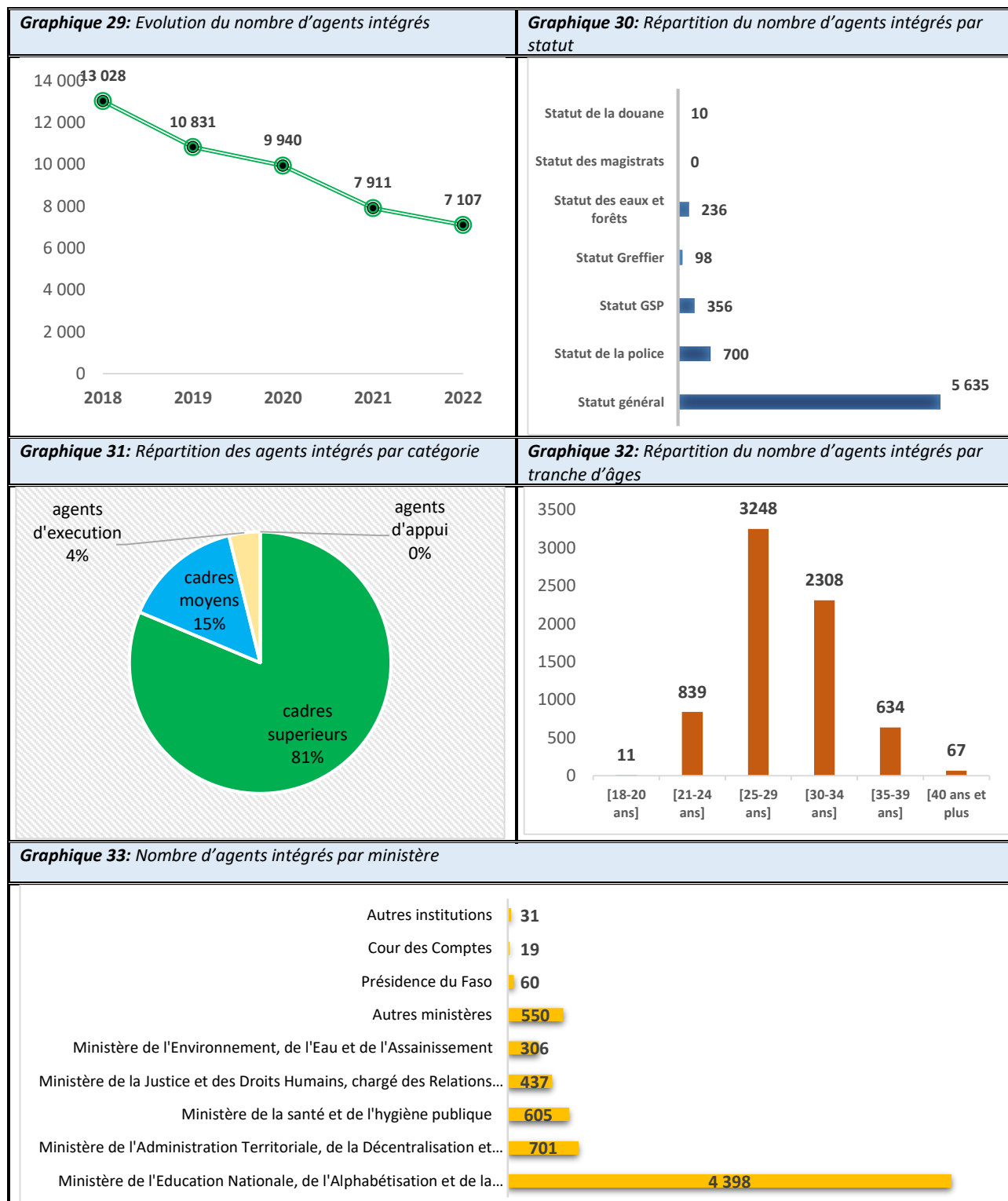
Au niveau des institutions, on note que sur les 82 agents intégrés en 2022, la présidence du Faso enregistre le plus grand nombre des intégrés avec 59,8% de l'effectif.

Intégration : Acte administratif d'incorporation d'un travailleur dans le corps des fonctionnaires.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

Tableau 13: Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
			2021		2018		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
7 107	28,1	48,9	-804	-10,2	-5921	-45,4	-14,1



2.4. Formation professionnelle

2.4.1. Elèves en formation

Points saillants :

- Baisse moyenne annuelle des élèves en formation de 14,8%
- 46,8% des inscrits en 2021/2022 se forment pour des emplois de cadres supérieurs.
- Neuf (09) auditeurs libres sur dix (10) inscrits en 2021/2022 sont des nationaux.

Commentaires :

Selon l'année académique 2021/2022, les écoles et centres de formations professionnelles (ECFP) de l'Etat comptaient 24 663 élèves dont 27,1% de femmes. Comparé à l'année académique 2019/2020 cet effectif est en baisse de 4,8%. Selon la répartition par catégorie, on enregistre 46,8% de cadres supérieurs. L'évolution par rapport à l'année académique 2017/2018 se traduit par une baisse de 38,1%. Sur la période 2018 à 2022 cet effectif a enregistré une baisse annuelle moyenne de 14,8 %.

Le nombre des inscrits est en baisse de 3,5% par rapport à 2019/2020. Chez les femmes, il a diminué de 24,7% contre une augmentation de 5,5% chez les hommes. Les effectifs des inscrits hommes ont connu une hausse continue sur les cinq (05) dernières années académiques. Chez les femmes par contre, les effectifs ont évolué en dents de scie sur la même période.

Les élèves en formation pour les emplois d'agents d'exécution représentent 17,4% des inscrits en 2021/2022 contre 1,3% pour les emplois d'agent d'appui qui enregistrent la plus faible proportion.

Pour l'année académique 2021/2022, 18 258 inscrits provenaient des concours dont 73,2% des concours directs. Les femmes ne représentent que 16,6% des inscrits des concours directs contre 21,4% au niveau des concours professionnels.

Près de neuf (09) auditeurs libres (inscrits sur titre) sur dix (10) inscrits en 2021/2022 sont des nationaux. Environ 50% des inscrits sur titre sont des femmes aussi bien chez les nationaux que chez les non nationaux. Par rapport à l'année académique 2019/2020, l'effectif des inscrits sur titre est en baisse aussi bien pour les nationaux (0,5%) que pour les non nationaux (25,3%).

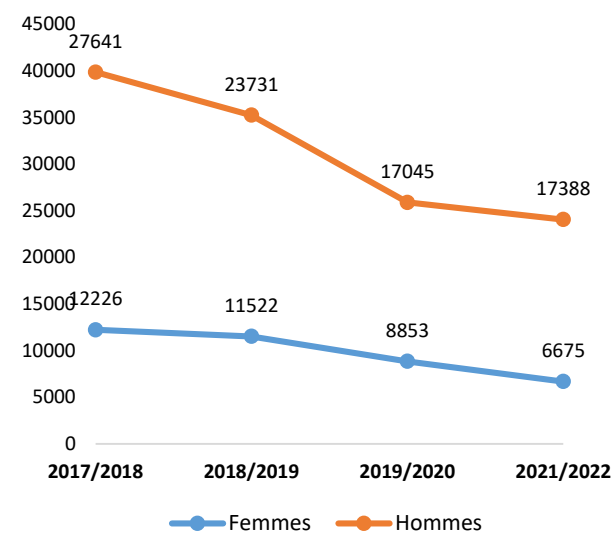
Personne inscrite dans une école de formation : Toute personne inscrite dans une école de formation professionnelle publique en début d'année académique.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

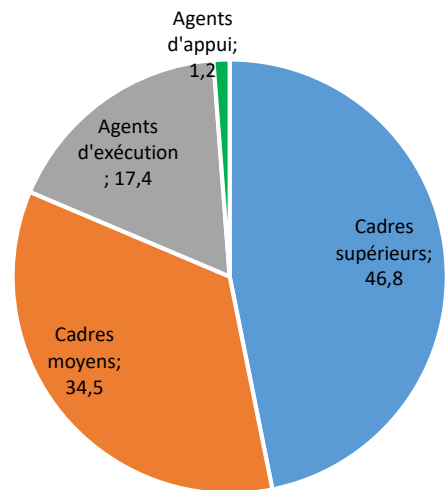
Tableau 14: Nombre de personnes en formation professionnelle

En 2021/2022			Variation de 2021/2022 par rapport à				TAMA (%)
			2019/2020		2017/2018		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
24 663	27,10%	45%	-1241	-4,8	-15 204	-38,1	-14,80%

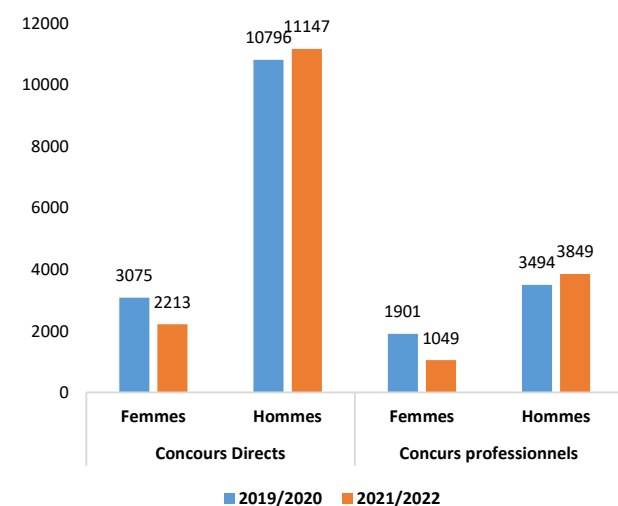
Graphique 34: Evolution des effectifs des personnes en formation professionnelle par sexe



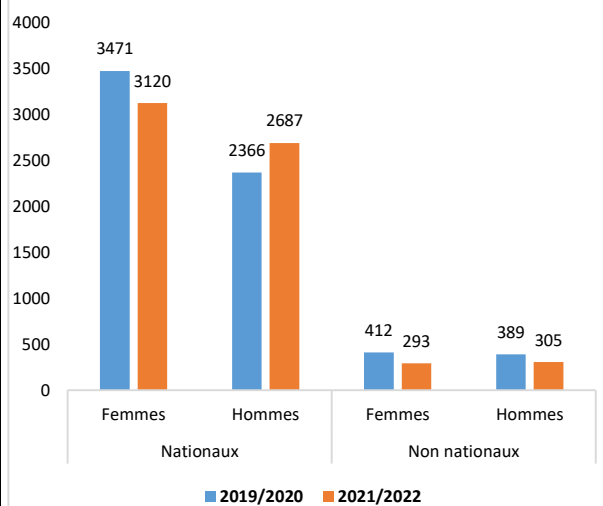
Graphique 35: Répartition des personnes en formation professionnelle par catégorie en 2022 (en %)



Graphique 36: Evolution des effectifs des inscrits dans les ECFP par concours et par sexe



Graphique 37: Evolution des auditeurs libres inscrits dans les ECFP par nationalité et par sexe



2.4.2. Elèves diplômées

Points saillants

- Pour 2021/2022 plus de 40% des personnes diplômées appartiennent à la catégorie des agents d'exécution
- La majorité des diplômés auditeurs libres sont des nationaux
- Plus de la moitié des diplômés auditeurs libres en 2021/2022, sont des femmes

Commentaires

Le nombre de diplômés des écoles et centres de formation professionnelle de l'Etat en 2021/2022 s'élèvent à 9 726 composés de 29,3% de femmes et 34,2% de cadres supérieurs. Cet effectif est en baisse de 25,5% comparé à l'année 2019/2020. Sur la période 2017/2018 à 2021/2022, on observe une baisse de 44,7% de l'effectif des diplômés avec une baisse moyenne annuelle de 17,9%.

Les effectifs des femmes et des hommes diplômés ont évolué en dents de scie sur la période 2017/2018-2021/2022.

Les agents d'exécution en 2021/2022 représentent 40,1% des diplômés. La catégorie la moins représentée est celle des agents d'appui soit 2,2%.

Au cours de l'année académique 2021/2022, 7 320 diplômés provenaient des concours dont près de 67,4 % pour les concours directs. Les femmes ne représentent que 17,6% des diplômés issus des concours directs contre 29,8% au niveau des concours professionnels.

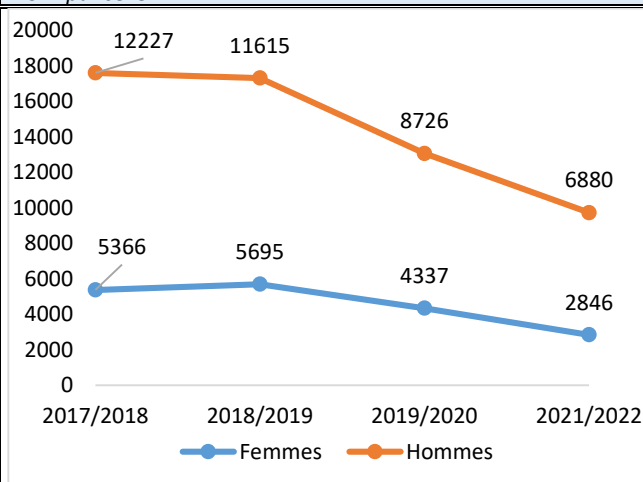
Près de neuf (09) auditeurs libres diplômés (inscrits sur titre) sur dix (10) en 2021/2022 sont des nationaux. Pour l'année académique 2021/2022, plus de la moitié des auditeurs libres nationaux diplômés sont des femmes. Par rapport à l'année académique 2019/2020, l'effectif des diplômés est en baisse chez les femmes aussi bien pour les nationaux que les non nationaux. Chez les hommes, la baisse a été constatée au niveau des non nationaux (25,6%), mais une augmentation a été enregistrée au niveau des nationaux (40,4%).

Les diplômés issus de l'ENS sont les plus nombreux avec 30,9 % de l'effectif total. Cet effectif est cependant en hausse de 15,7% par rapport à l'année académique 2019/2020. L'évolution la plus importante est enregistrée au niveau de l'ENGSP, soit une hausse 117,4%.

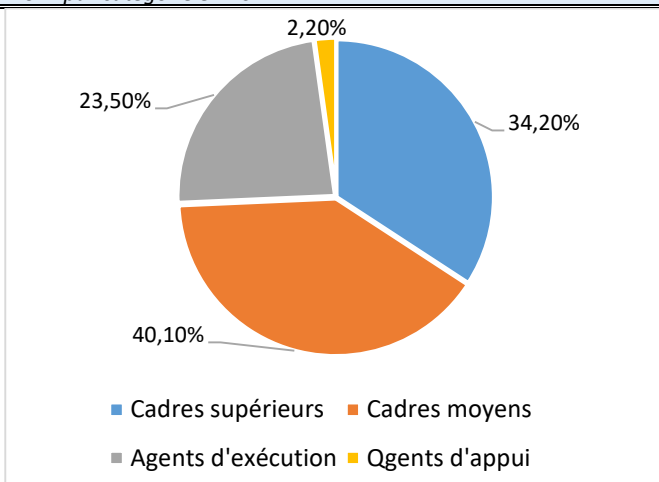
Tableau 15: Nombre de diplômés des ECFP

En 2021/2022			Variation de 2021/2022 par rapport à				TAMA (%)
			2019/2020		2017/2018		
Effectif	% femmes	% cadres supérieurs	Nombre	En %	Nombre	En %	
9 726	29,3	34,2	-3337	-25,5	-7867	-44,7	-17,9

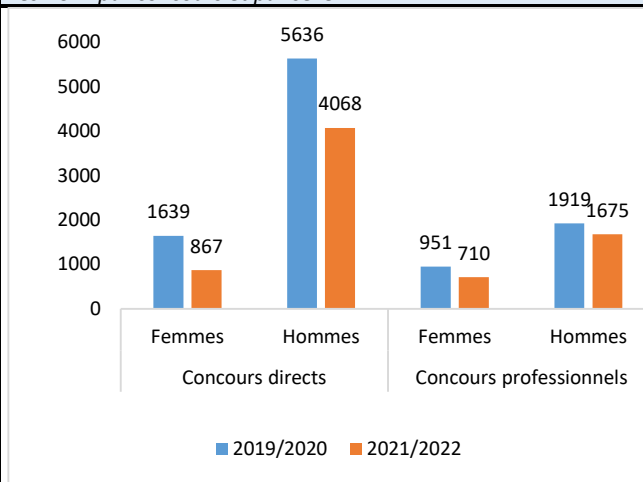
Graphique 38: Evolution du nombre de personnes diplômées des ECFP par sexe



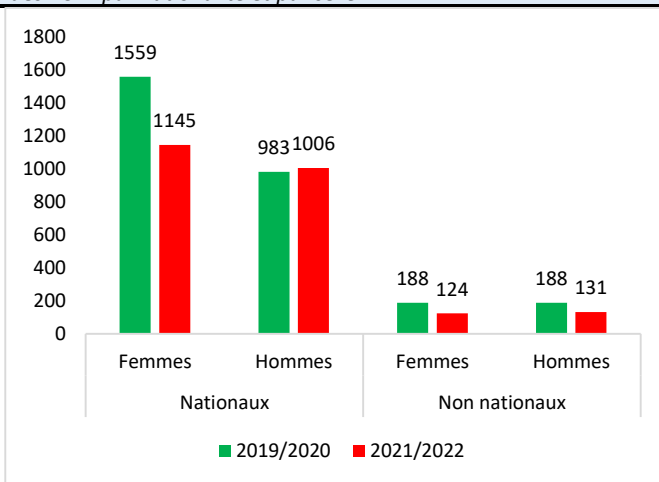
Graphique 39: Répartition du nombre de personnes diplômées des ECFP par catégorie en 2022



Graphique 40: Evolution du nombre de personnes diplômées dans les ECFP par concours et par sexe



Graphique 41: Evolution des effectifs des auditeurs libres diplômés des ECFP par nationalité et par sexe



2.4.3. Ressources et dépenses de certaines ECFP

Points saillants

- 72,3% des ressources des ECFP reviennent à la subvention de l'Etat
- Baisse des ressources de 42,4%
- Baisse des dépenses de 50,7%
- 48,3% des subventions de l'état accordés à INFPE

Commentaires

Les ressources financières des ECFP en 2022 s'élèvent à 12 609 765 146 FCFA et les dépenses 10 951 782 453 FCFA. Les subventions de l'Etat représentent 72,3 % du montant des ressources tandis que les recettes des inscrits sur titre ne représentent que 7,1%. La masse salariale ajoutée aux indemnités des cours représentent 29,8 % des dépenses contre 12,0% pour les pécules des élèves.

Entre 2020 et 2022, les ressources et les dépenses des ECFP ont connu des baisses respectives de 42,4% et 50,7%.

Les subventions accordées par l'Etat aux ECFP ont également baissées de 49,3% entre 2020 et 2022.

En 2022 près de la moitié de ces subventions est revenu aux INFPE. En termes de dépenses liées à la masse salariale et aux indemnités de cours l'INFPE concentre à elle seule (62 %) du montant total suivies par l'ENESA (7,4%).

Ecoles concernées : ENAM-IRA, ENAREF, END, ENEF, ENEP, ENESA, ENGSP, IDS, INFTS, INHEI, ISSDH, ISTIC.

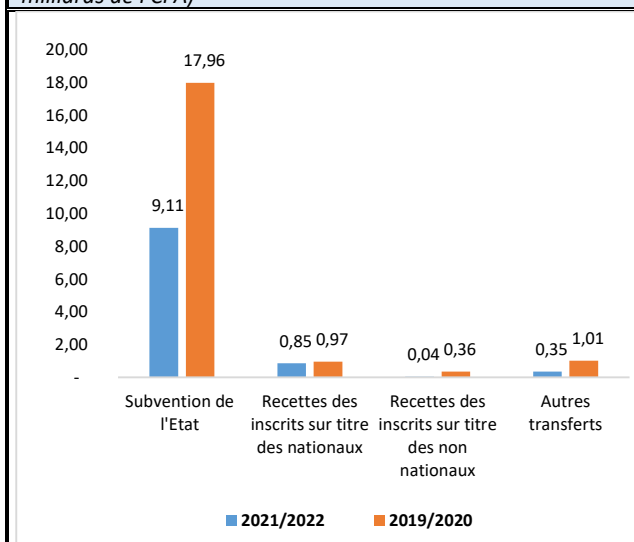
Autres (au niveau du graphique des subventions) : les écoles regroupées sont END, ENEF, ENESA, INHEI, ENGSP, ISSDH

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

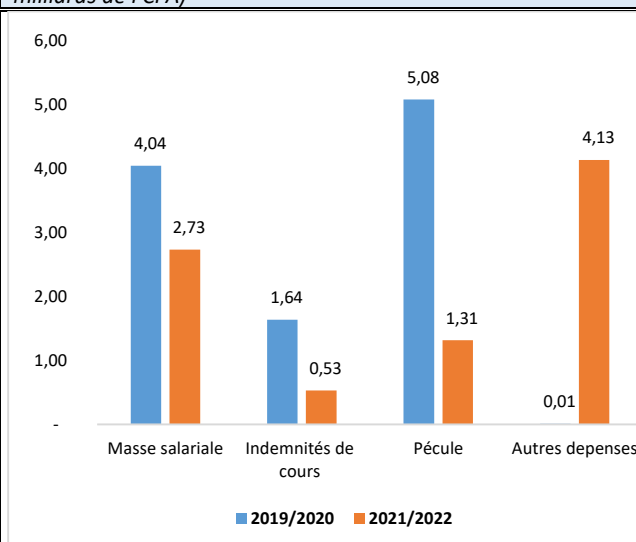
Tableau 16: Répartition des ressources et des dépenses de certaines ECFP (en FCFA)

En 2021-2022		Variation de 2020-2022 par rapport à		
		2019-2020		
Ressources				
Montant	% des subventions	% recettes des inscrits	Montant	%
12 609 765 146	72,3	7,1	-9 282 166 268	-42,4
Emplois				
Montant	% Pécules	% Masse salariale et indemnités des cours	Montant	%
10 951 782 453	12,0	29,8	-11 209 055 570	-50,6

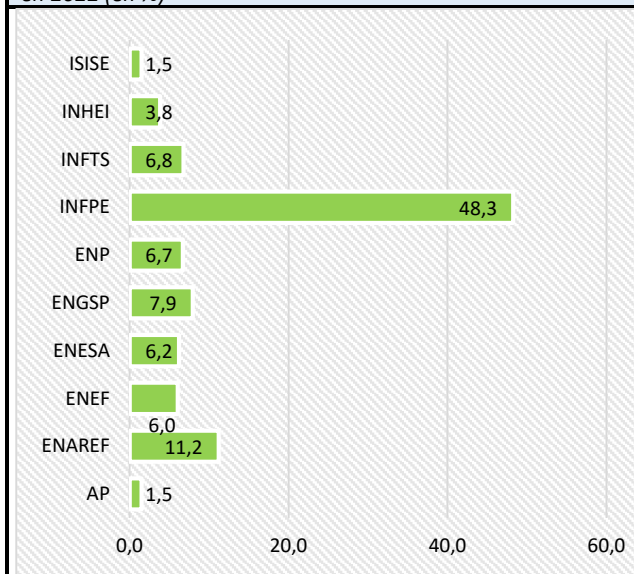
Graphique 42: Evolution des ressources de certaines ECFP (en milliards de FCFA)



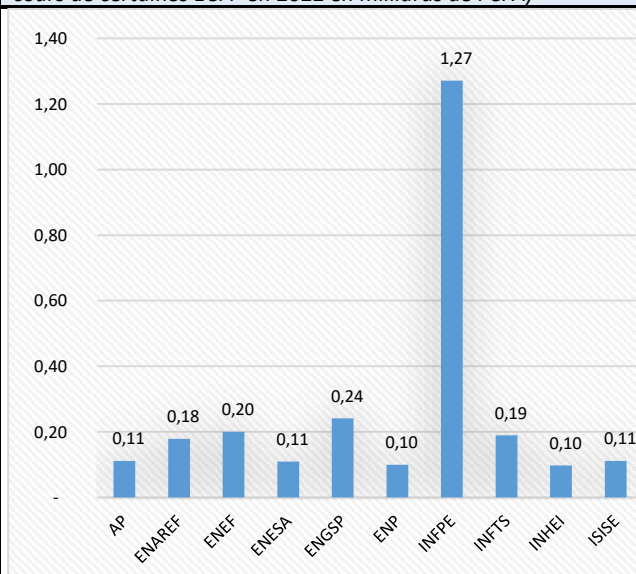
Graphique 43: Evolution des dépenses de certaines ECFP (en milliards de FCFA)



Graphique 44: Subventions de l'Etat au profit de certaines ECFP en 2022 (en %)



Graphique 45: Montant de la Masse salariale + Indemnités de cours de certaines ECFP en 2022 en milliards de FCFA



2.5. Départ à la retraite

Point saillant :

- une hausse moyenne de 11,6% de départ à la retraite
- 38,3% des départs à la retraite en 2022 sont des cadres moyens.

Commentaires :

Pour l'année 2022, la fonction publique d'Etat a enregistré 1 838 départs à la retraite dont 70,1% d'hommes. Le nombre de départ à la retraite a connu une hausse en 2022 par rapport à 2021 de 20,8%. Les fonctionnaires qui relèvent du statut général sont majoritaires avec 87,7% des effectifs de départs à la retraite suivi de la police nationale avec 6,5%.

Au cours des cinq (5) dernières années, le nombre de départs à la retraite a connu une hausse de 11,6% en moyenne.

Selon la répartition des départs à la retraite par catégorie, les cadres moyens représentent le plus grand nombre avec 38,3%, tandis que le plus faible nombre a été enregistré parmi les agents d'appui avec un effectif de 239 soit 13,0%.

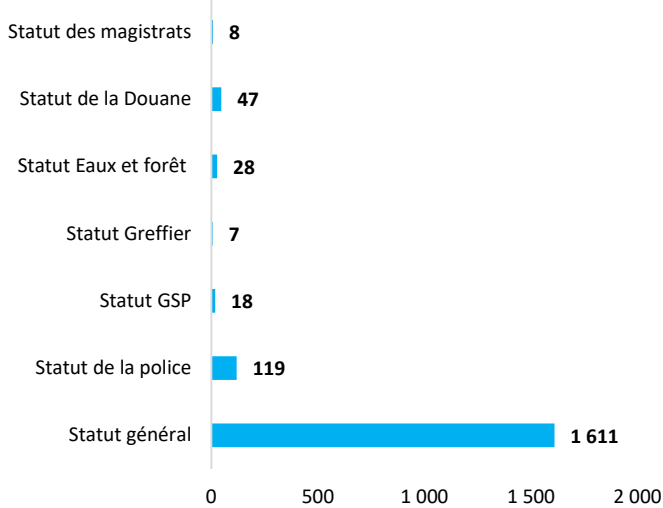
Retraite : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et de continuer à toucher un revenu appelé pension.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

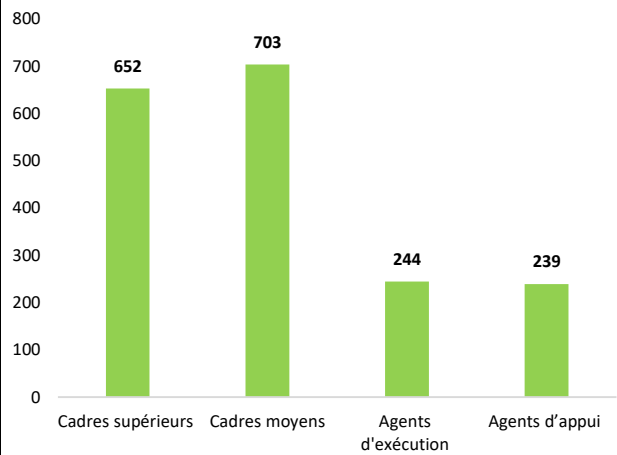
Tableau 17: Effectif des départs à la retraite

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Effectif	% Hommes	Nombre	En %	Nombre	En %	
1838	70,1	316	20,8	654	55,2	11,6

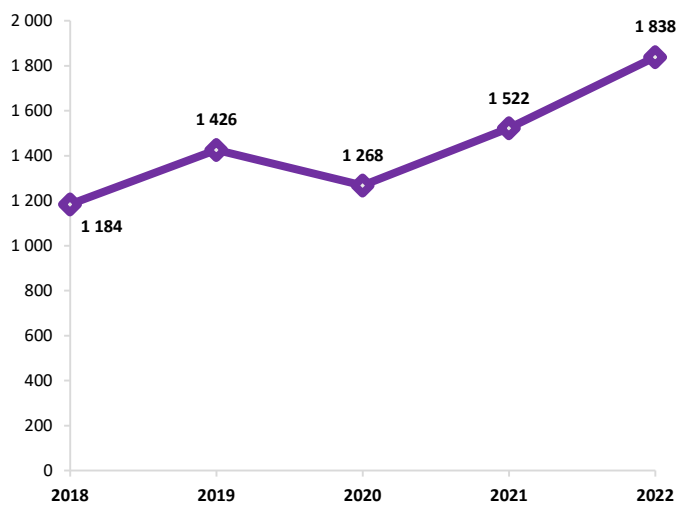
Graphique 46: Répartition des départs à la retraite par statut



Graphique 47: Répartition des départs à la retraite par catégorie



Graphique 48: Evolution des départs à la retraite



3. STATISTIQUES DU TRAVAIL

3.1. Contrôle d'établissements

Points saillants

- Tendence à la hausse du nombre d'établissements contrôlés ;
- Plus de la moitié des établissements contrôlés en 2022 concerne les branches B6 et B9.

Commentaires :

En 2022, les services d'inspection du travail ont contrôlé 1 920 établissements. Cet effectif a connu des hausses respectives de 36,1% et 31,9% comparativement à 2021 et 2018. Sur la période 2018-2022, le nombre d'établissements contrôlés a connu une hausse avec un taux annuel moyen d'accroissement (TAMA) de 5,7%.

Sur les 1 920 établissements contrôlés en 2022, les branches B6 (commerce de gros et de détail, des restaurants et hôtels) et B9 (les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels) représentent 70,2% de l'effectif total. Ces branches représentent respectivement 27,2 % et 43 %. Sur la période 2018-2022 les branches B6 et B9 représentent toujours plus de la moitié des établissements contrôlés. Cela s'explique par la prédominance de ces établissements dans le tissu économique.

En 2022, sur les treize (13) Directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS), celles du Centre et des Hauts-Bassins totalisent 43,2% des établissements contrôlés. En effet, la majorité des établissements sont implantés dans ces deux grandes régions. Plus de 50 % des DRTPS ont vu l'effectif des établissements contrôlés en baisse.

Etablissement contrôlé : Etablissement ayant été visité par les services d'inspection du travail et de la protection sociale.

Branches d'activités :

Branche 1 (B1) : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche
Branche 2 (B2) : Industries extractives
Branche 3 (B3) : Industries manufacturières
Branche 4 (B4) : Electricité, gaz et eau
Branche 5 (B5) : Bâtiment et travaux publics
Branche 6 (B6) : Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels
Branche 7 (B7) : Transports, entrepôts et communications
Branche 8 (B8) : Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises
Branche 9 (B9) : Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels
Branche 10 (B10) : Activités mal désignées

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

Tableau 18: Nombre d'établissements contrôlés

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Effectif	% Branche 9	Nombre	En %	Nombre	En %	
1 920	43 %	662	36,0	491	31,9	5,7

Tableau 19: Nombre d'établissements contrôlés par branche d'activité

Branche d'activité	Secteurs d'activités	Contrôle en 2021	Contrôle en 2022	Ecart relatif (en %)
Branche 1	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2	4	100
Branche 2	Industries extractives	19	6	-68,4
Branche 3	Industries manufacturières	220	204	-4,7
Branche 4	Electricité, gaz et eau.	15	3	-80
Branche 5	Bâtiment et travaux publics	59	199	237,7
Branche 6	Commerce de gros et de détail ; restaurants et hôtels	665	523	-21
Branche 7	Transports, entrepôts et communications	81	58	-28
Branche 8	Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	208	93	-55,3
Branche 9	Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	549	825	50,3
Branche 10	Activités mal désignées	35	5	-82,1

Graphique 49: Evolution du nombre d'établissements contrôlés

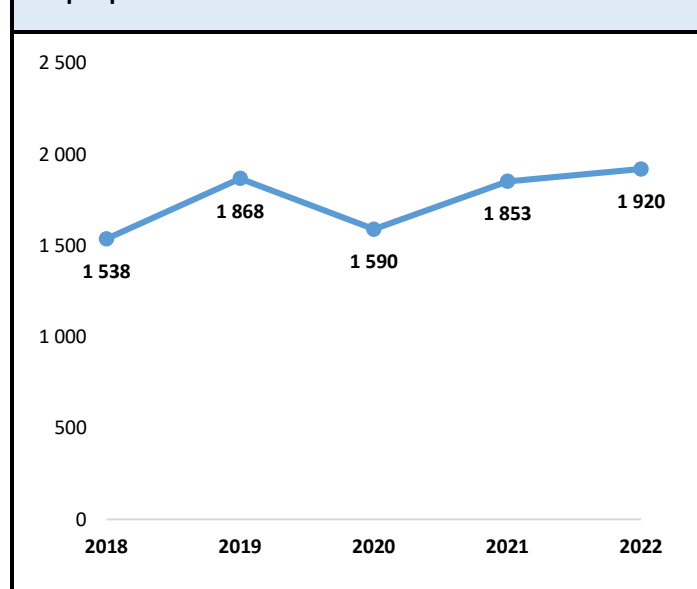


Tableau 20: Nombre d'établissements contrôlés par région

Région	2021	2022	Ecart (%)
Boucle du Mouhoun	82	50	-39,0
Cascades	99	116	17,2
Centre	516	531	2,9
Centre-Est	135	111	-17,8
Centre-Nord	36	26	-27,8
Centre-Ouest	156	146	-6,4
Centre-Sud	81	86	6,2
Est	67	114	70,1
Hauts-Bassins	231	299	29,4
Nord	137	108	-21,2
Plateau Central	100	149	49,0
Sahel	66	65	-1,5
Sud-ouest	131	116	-11,5
Ensemble	1 837	1 920	4,5

3.2. Infractions à la législation du travail

Points saillants

- Près d'un quart des infractions en 2022 portent sur la carte de travail ;
- Une moyenne de 51 infractions par établissement contrôlé en 2022 ;
- 76 % des infractions ont fait l'objet de mises en demeure en 2022.

Commentaires :

En 2022, 97 883 infractions à la législation du travail ont été constatées dans les 1 920 établissements contrôlés par les DRTPS, soit une moyenne de 51 infractions par établissement contrôlé. Environ 24% de ces infractions sont liées à la non détention de la carte de travail, 21,2 % aux visites médicales et 8,6% aux immatriculations CNSS et bulletin de paie chacun. On observe une tendance à la baisse du nombre moyen d'infraction par établissement contrôlé sur la période 2018-2022 avec un taux d'accroissement moyen annuel de -0,6%.

Suite à la constatation de ces infractions, des mesures sont prises pour y remédier. Parmi ces mesures prises, 75,1% concernent les mises en demeure, 24,1% les observations, 0,2 % les procès-verbaux d'amendes et 0,01% les procès-verbaux d'infractions. Il est à noter que certains procès-verbaux d'infractions sont dressés lorsque les mises en demeure n'ont pas été respectées.

Entre 2021 et 2022, on constate une baisse du nombre de mise en demeure passant de 78 984 à 74 244 et des PV d'infraction de 34 à 13. Les observations et les PV d'amendes sont en hausse respectivement de 31,4% et de 9,4 %.

En 2022, le nombre moyen d'infractions par établissements contrôlés dans les treize (13) régions est de 51. Deux (02) régions enregistrent un nombre moyen d'infraction supérieur à la moyenne de l'ensemble. Il s'agit des régions du Centre (96,4) et du Plateau Central (51,4).

Tableau 21: Nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé

En 2022		Variation de 2022 par rapport à		TAMA (%)
		2021		
Nombre moyen	% Région du Centre	Nombre	%	
51	96,4	-3	-5,6	-0,6

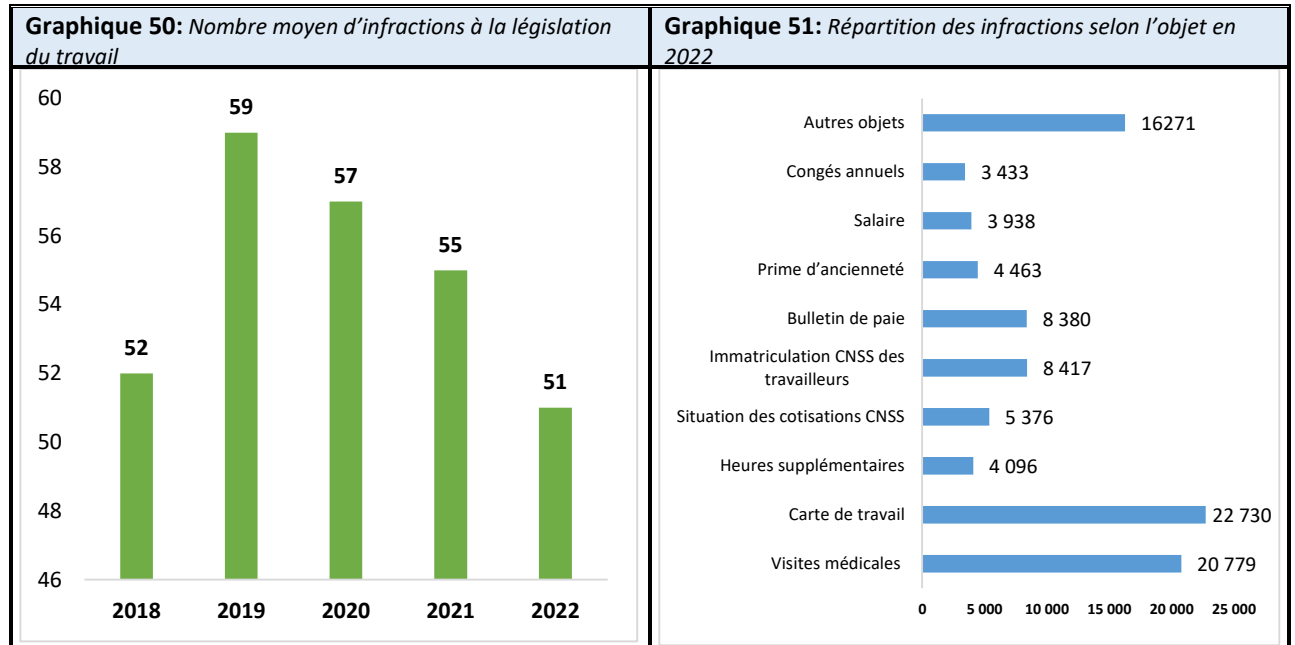


Tableau 22: Répartition des infractions par type de résolution

Type de résolution	En 2021		En 2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Observations	21 613	21,45	23 639	24,11
Mises en demeure	78 984	78,40	74 244	75,72
PV d'infraction	34	0,03	13	0,01
PV d'amende	118	0,12	155	0,16
Total	93 001	100	98 051	100

3.3. Conflits de travail

3.3.1. Nombre de litiges

Points saillants

- 46,9% des points de litige ont abouti à une conciliation en 2022
- Le salaire constitue le principal point de litige
- Plus de 40% des litiges traités sont issus de la région du Centre en 2022

Commentaires :

En 2022, 10 636 points de litiges ont été traités par les treize (13) DRTPS. Entre 2021 et 2022, le nombre de litiges traités a connu une baisse de 26,7 %. Sur la période 2018-2022, on note une baisse moyenne annuelle de 15,1 % du nombre de litiges traités.

Sur l'ensemble des points de litiges enregistrés en 2022, 46,9% ont abouti à une conciliation dans les DRTPS. Le point de litige « salaire » est celui qui a obtenu le plus de conciliation (20,9%).

En 2022, parmi les points de litiges, le salaire est le premier point de réclamation avec 18,1% suivi des dommages et intérêts (14%), des congés payés (12,9%), et du certificat de travail (12,8%). Sur la période 2018-2022, les principaux points de réclamation sont le salaire, les congés payés, le certificat de travail et les dommages et intérêts.

En 2022, la DRTPS/Centre a traité 40,6% des litiges, suivi de celle des Hauts-Bassins (26,5%). Ces deux DRTPS demeurent celles ayant traitées plus de litiges ces cinq (05) dernières années. Cela s'expliquerait par le dynamisme de l'activité économique dans ces régions.

Les sommes dues, issues des règlements des points de litiges en 2022 sont estimées à 624 millions de FCFA. La région du Centre totalise 47,3% de ces sommes. De la répartition des sommes dues par points de litiges, 20,5 % reviennent au salaire.

Les informations sur les litiges de travail sont obtenues en effectuant, dans les inspections du travail, un dépouillement systématique des fiches et des registres des conflits de travail.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

Tableau 23: Nombre de litiges

En 2022				Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% Conciliation	% Région du Centre	% Salaire	2021	%	2018	%	
10 638	46,9	40,6	20,87	-3 869	-26,7	-9 855	-48,1	-15,1

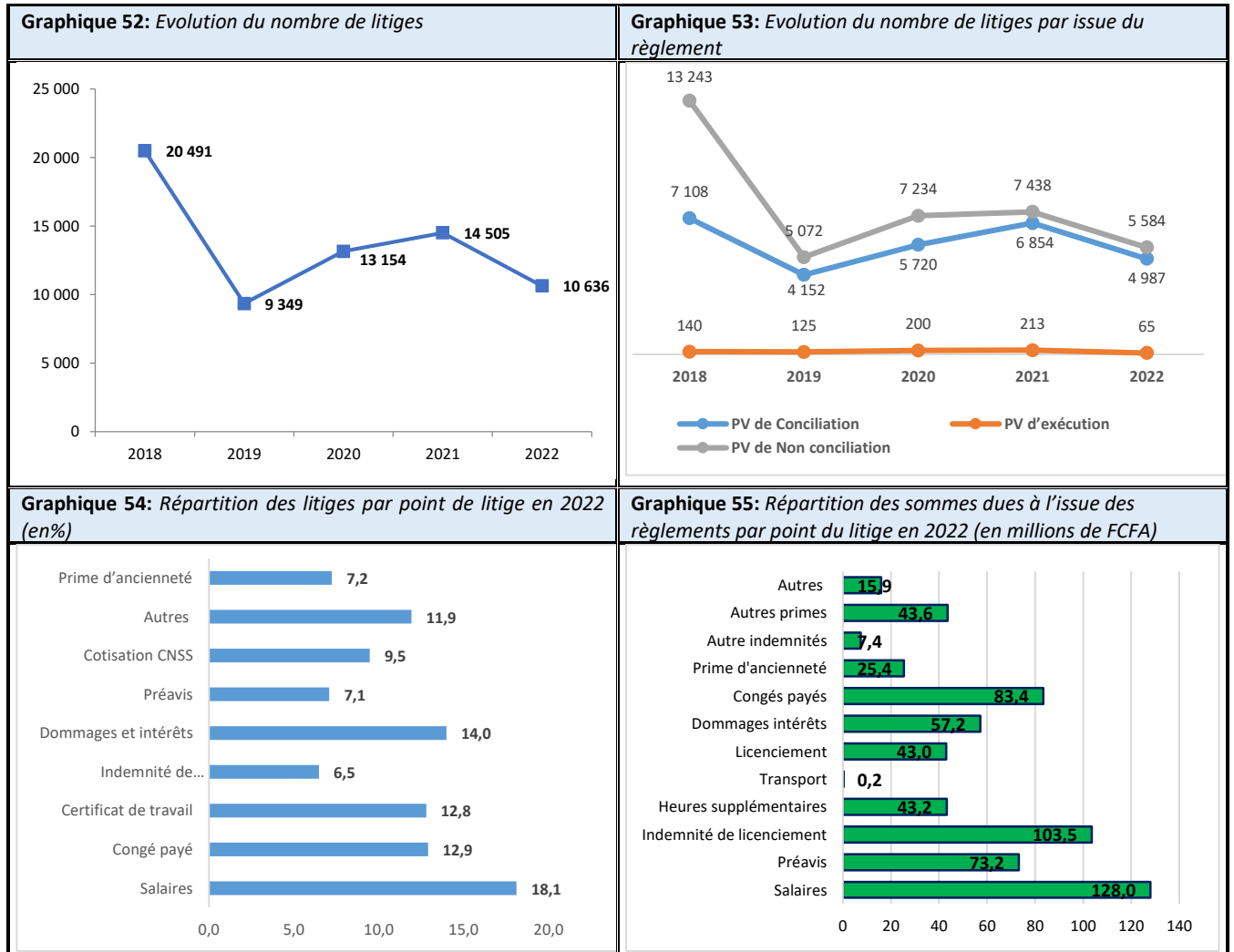


Tableau 24: Répartition des litiges et des sommes dues par région en 2022

Région	Litiges		Sommes dues en Millions	
	Nombre	%	Montant	%
Boucle du Mouhoun	134	3,6	24,74	4,0
Cascades	309	8,3	49,19	7,9
Centre	944	25,4	295,23	47,3
Centre-Est	76	2,0	10,78	1,7
Centre-Nord	26	0,7	3,29	0,5
Centre-Ouest	563	15,2	23,66	3,8
Centre-Sud	30	0,8	7,67	1,2
Est	353	9,5	51,39	8,2
Hauts-Bassins	902	24,3	117,30	18,8
Nord	197	5,3	21,38	3,4
Plateau Central	77	2,1	6,82	1,1
Sahel	26	0,7	4,01	0,6
Sud-Ouest	74	2,0	8,58	1,4
Ensemble	3 711	100,0	624,02	100,0

3.3.2. Conflits individuels et collectifs

Points saillants

- 50% des conflits individuels de travail ont abouti à une conciliation en 2022 ;
- 46,2% des conflits collectifs ont abouti à une conciliation en 2022.

Commentaires :

En 2022, les services d'inspection du travail ont traité 3 711 conflits individuels contre 5 104 en 2021 soit une baisse de 37,5%. De 2018-2022, on note une baisse sensible du nombre de conflits individuels traités avec un taux d'accroissement moyen annuel de 9,7% observé. Sur le total des conflits individuels traités par les DRTPS, le Centre totalise 25,4% suivi des Hauts-Bassins avec 24,3%.

En ce qui concerne les conflits collectifs de travail, il a été enregistré 9 en 2022. Entre 2021 et 2022 cet effectif est resté constant. Sur la période 2018-2022, on observe une évolution opposée à celle des conflits individuels avec un taux annuel moyen d'accroissement de 6,8%.

En 2022, 50% des conflits individuels ont connu un règlement à l'amiable au niveau des DRTPS. La région du Sahel a enregistré le plus fort taux de conciliation par rapport au nombre de conflits individuels traités (88,5%) suivie du Sud-ouest (87,8%) et du Centre-Sud (80%).

En 2022, 22,2% des conflits collectifs traités ont abouti à une conciliation contre 55,5% en 2021.

Ces informations témoignent de la contribution des acteurs du monde du travail à la promotion du dialogue social dans les relations professionnelles et à l'apaisement du climat social. Elles révèlent également des difficultés pour concilier les parties.

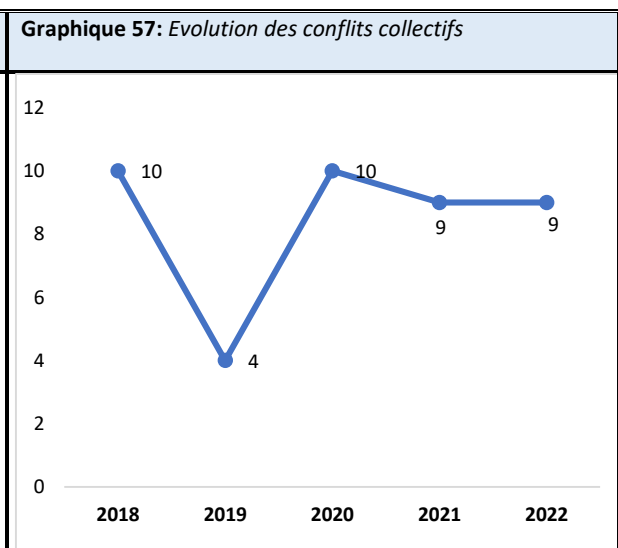
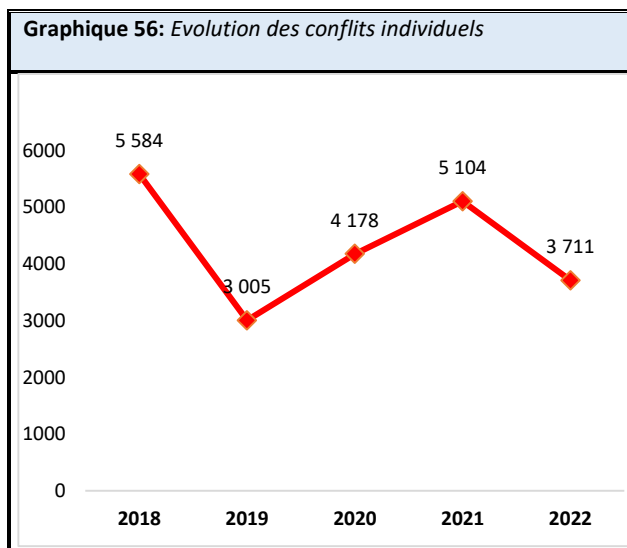
NB : Les DRTPS traitent des conflits collectifs relevant de leur ressort territorial tandis que la DGT traite de ceux relevant de plusieurs ressorts territoriaux.

Tableau 25: Nombre de conflits individuels

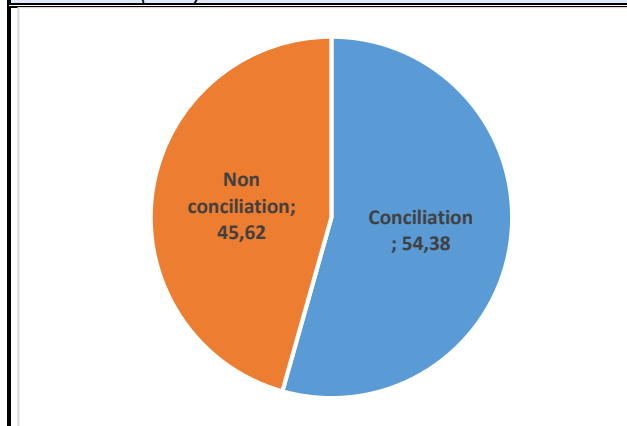
2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Nombre	% Conciliation	Nombre	%	Nombre	%	
3 711	50	-1 393	-27,3	- 1 873	-33,5	-9,7

Tableau 26: Nombre de conflits collectifs

2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Nombre	% Conciliation	Nombre	%	Nombre	%	
13	46,2	4	44,4	3	30	6,8



Graphique 58: Conflits individuels traités et taux de conciliation (en %)



3.4. Mouvements des travailleurs

Points saillants

- Environ 50% des mouvements des travailleurs sont des embauches en 2022
- Plus de la moitié des mouvements des travailleurs est enregistrée par la DRTPS/Centre en 2022

Commentaires :

En 2022, les services d'inspection du travail ont enregistré 3 458 mouvements des travailleurs (embauches, licenciements, démissions, décès, fin de contrat et retraite). Comparativement à 2021, ces mouvements des travailleurs sont en baisse de 10,8%. Sur la période 2018-2022, le taux annuel moyen d'accroissement de ces mouvements est de 7,8%.

Parmi ces mouvements des travailleurs enregistrés auprès des DRTPS, 49,7% représentent les embauches suivies par les licenciements (41,1%). Sur les cinq dernières années, les cas d'embauches ont toujours occupé la première place avec une moyenne de 64,2% suivie des licenciements 28,6%.

En 2022, la DRTPS/Centre a enregistré plus de mouvements des travailleurs avec 63,6% suivie de celle du Centre-Est (6%). Sur les cinq dernières années, la région du centre a enregistré le plus de mouvements des travailleurs.

Les mouvements des travailleurs sont enregistrés au cours de l'année dans les services de l'Inspection du travail. Les embauches sont considérées comme des entrées tandis que les licenciements, démissions, retraites et décès sont des sorties.

Sorties : c'est l'ensemble des licenciements, des démissions, des décès et des départs à la retraite

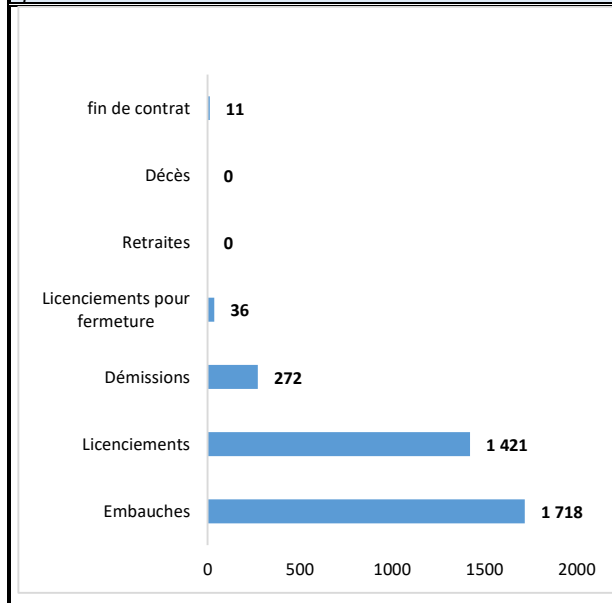
Ratio embauches/ sorties des travailleurs : Rapport des embauches sur les sorties. Ce ratio qui est calculé aux niveaux national et régional permet d'apprécier l'équilibre entre entrées et sorties des travailleurs. Lorsqu'il est égal à 1, cela signifie qu'il y a autant d'embauches que de sorties.

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

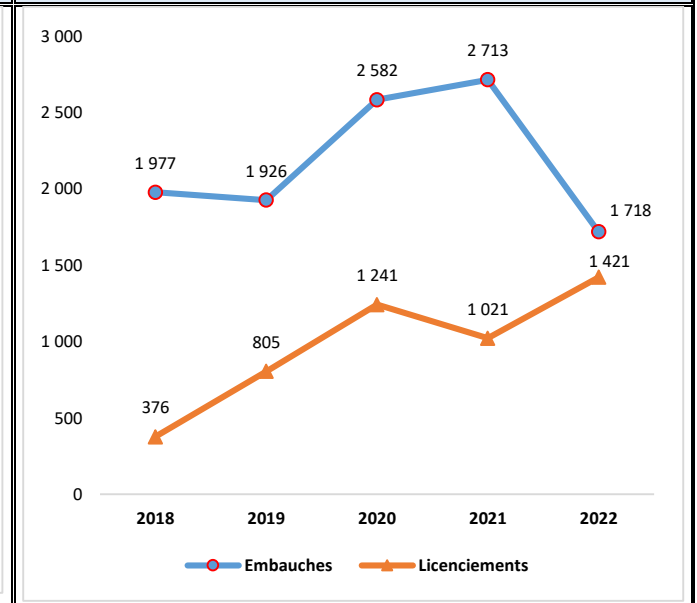
Tableau 27: Nombre de mouvements des travailleurs

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Nombre	% Embauches	Nombre	%	Nombre	%	
3 458	49,7	-417	-10,8	899	35,1	7,8

Graphique 59: Répartition des mouvements de travailleurs par nature en 2022



Graphique 60: Evolution des embauches et des licenciements



3.5. Contrats de travail

Points saillants

- 71% des contrats de travail des non nationaux sont des CDD
- 45,4% des contrats des non nationaux visés sont de la branche B2
- Un contrat de travail sur quatre est conclu avec une femme

Commentaires :

En 2022, 1 825 contrats de travail ont été visés par les services d'inspection du travail contre 2 208 en 2021 soit une baisse de 17,3%. Sur la période 2018-2022, le taux d'accroissement annuel moyen des contrats de travail visés est de 0,1%.

Sur l'ensemble des contrats de travail visés, 72,3% sont des contrats de travail à durée déterminée (CDD). On constate que sur les cinq dernières années les CDD sont toujours plus nombreux que les CDI. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la législation du travail en vigueur ait rendu flexible le renouvellement des CDD en donnant aux employeurs la possibilité de renouveler sans limitation sauf en cas d'abus laissé à l'appréciation de la juridiction compétente.

Parmi ces 1 825 contrats de travail, 48,4% sont conclus avec des non nationaux contre 51,6% avec les nationaux. La branche d'activité B9 enregistre le plus grand nombre de contrats visés (45,9%).

Selon la répartition par branche d'activités et par nationalité, les contrats conclus avec les nationaux se situent plus dans la branche B9 (74,3%) alors que ceux conclus avec les non nationaux se retrouvent plus dans la branche B2 (45,4%). Cette dernière situation pourrait s'expliquer par le fait que les postes stratégiques dans les sociétés minières sont occupés par des expatriés.

Suivant la répartition par sexe, 27,3% des contrats visés en 2022 sont conclus avec les femmes.

En 2022, la DRTPS/Centre a enregistré 40,8% des contrats de travail des nationaux suivi du Sud-Ouest (11%).

Les contrats de travail sont enregistrés au cours de l'année par les services des inspections du travail. Les dispositions prévues aux articles 56 et 62 de la loi n°028-2008/AN portant code du travail au Burkina Faso implique que l'enregistrement des contrats des non-nationaux est obligatoire.

Nationaux : Travailleurs de nationalité burkinabè

Non nationaux : Travailleurs de nationalités étrangères

Source de données : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

Tableau 28: Evolution des contrats de travail

En 2022				Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% CDI	% Non nationaux	% Femmes	2021		2018		
				Nombre	%	Nombre	%	
1 825	27,7	48,4	27,3	-383	-17,3	8	0,4	0,1

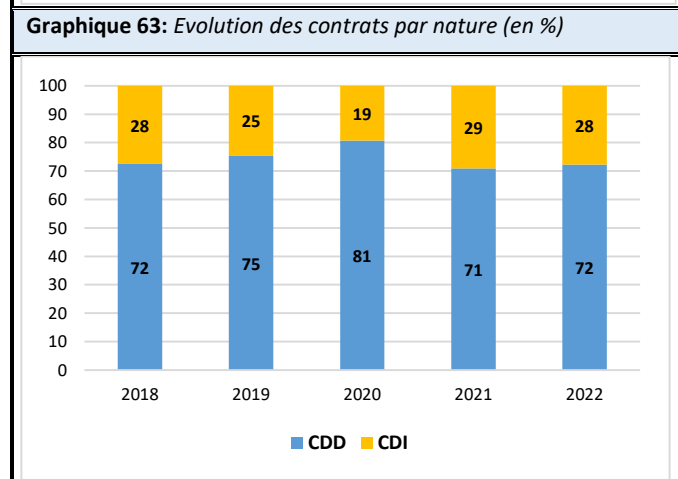
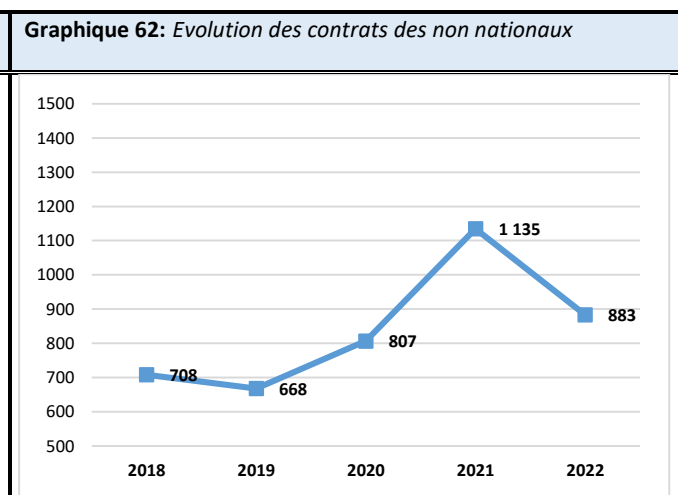
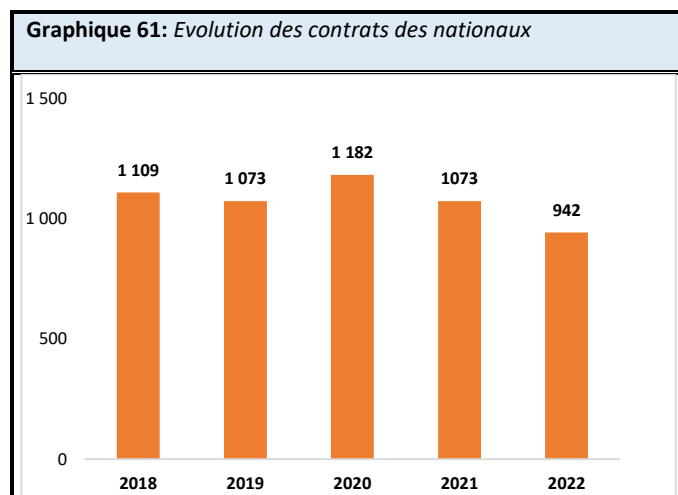


Tableau 29: Contrat de travail des nationaux par région

Région	En 2022		Variation de 2022 par rapport à 2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	36	3,82	-20	-35,71
Cascades	18	1,91	-12	-40,00
Centre	384	40,76	-1	-0,26
Centre-Est	95	10,08	29	43,94
Centre-Nord	7	0,74	-19	-73,08
Centre-Ouest	51	5,41	10	24,39
Centre-Sud	1	0,11	-2	-66,67
Est	61	6,48	-21	-25,61
Hauts-Bassins	67	7,11	-79	-54,11
Nord	74	7,86	-17	-18,68
Plateau Central	19	2,02	-3	-13,64
Sahel	25	2,65	-35	-58,33
Sud-ouest	104	11,04	39	60,00
Ensemble	942	100	-131	-12,21

Tableau 30: Contrat de travail par branche d'activités

Branche d'activité	Contrats des nationaux en 2022		Contrats des non nationaux en 2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Branche 1	4	0,4	0	0,0
Branche 2	1	0,1	401	45,4
Branche 3	50	5,3	45	5,1
Branche 4	8	0,8	9	1,0
Branche 5	6	0,6	96	10,9
Branche 6	124	13,2	79	8,9
Branche 7	24	2,5	25	2,8
Branche 8	21	2,2	64	7,2
Branche 9	700	74,3	137	15,5
Branche 10	4	0,4	27	3,1
Ensemble	942	100,0	883	100,0

3.6. Travail des enfants³

Points saillants

- Hausse importante du nombre d'enfants identifiés en situation de travail
- Près d'un enfant sur deux trouvés en situation de travail dans la région du Sud-Ouest
- 50,3% des enfants en situation de travail dans la branche d'activités B9

Commentaires :

En 2022, 1 778 enfants en situation de travail ont été identifiés lors des contrôles et des actions de sensibilisation menées par les DRTPS contre 1 467 en 2021 soit une hausse de 21,2%. Parmi ces enfants, 25,1% sont des filles. Sur la période 2018-2022, on note une baisse moyenne annuelle de 0,5% du nombre d'enfants trouvés en situation de travail. Cette baisse pourrait s'expliquer par l'accompagnement des PTF dans les actions de lutte contre le travail des enfants qui ont permis à partir de 2018 d'agir sur le phénomène des enfants en situation de travail dans certaines régions.

Au niveau régional, le Sud-Ouest enregistre le plus grand nombre d'enfants en situation de travail (46,5%) suivi du Centre-Sud (12%) et de l'Est (9,7%). Comparativement à 2021, les plus fortes baisses du nombre d'enfants en situation de travail ont été enregistrées dans les régions des Cascades (97,4%), suivi du Sahel (94,4%). Cela s'explique par le fait que en 2021 la région des Cascades a eu l'accompagnement des PTF. Par ailleurs la situation sécuritaire dans certaines régions telle que le Sahel n'a pas permis aux services d'inspection du travail de mener à bien leurs activités d'identification et de sensibilisations.

La répartition par branche d'activités fait ressortir que les Branches B9 (50,3%) et B3 (23,1%) sont celles dans lesquelles se retrouvent le plus d'enfants en situation de travail. Cela s'expliquerait par l'orientation des sensibilisations et des contrôles des services des inspections du travail dans ces secteurs d'activités.

Les informations sur l'âge et le sexe des enfants sont fournies par les concernés à l'occasion des actions de contrôles et de sensibilisation dans les entreprises.

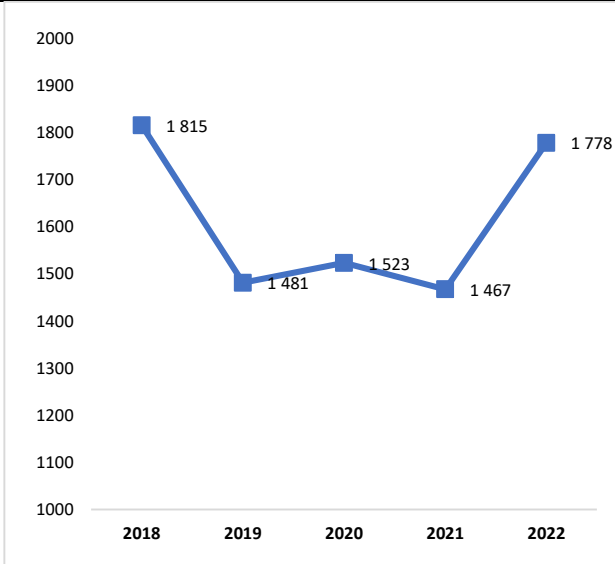
Sources statistiques : *Annuaire statistique du MFPTPS 2022*

³ Conformément à l'article 150 de la loi N°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail du Burkina Faso : « le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans »

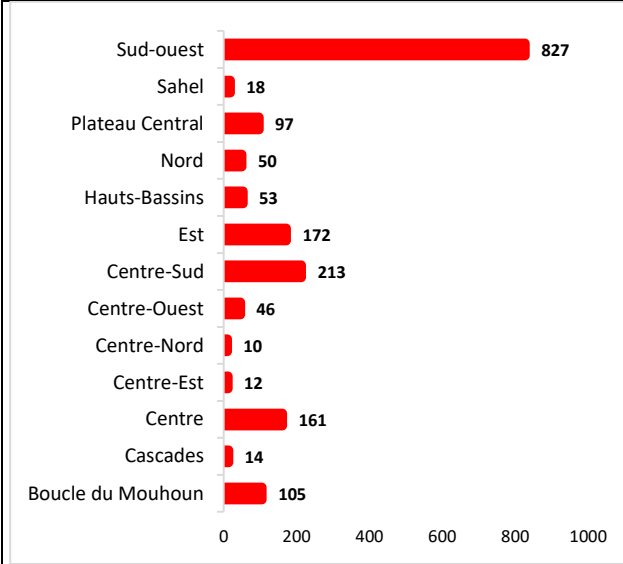
Tableau 31: Evolution du nombre d'enfants en situation de travail

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA
		2021		2018		
Nombre	% Filles	Nombre	%	Nombre	%	
1 778	25,1	311	21,2	-37	-2	-0,5

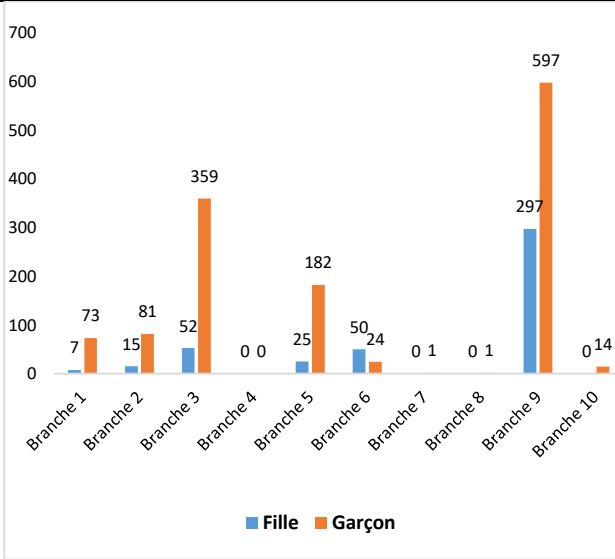
Graphique 64: Evolution du nombre d'enfants trouvés en situation de travail 2018 à 2022



Graphique 65: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par région en 2022



Graphique 66: Répartition des enfants trouvés en situation de travail par branche d'activité selon le sexe en 2022



4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE

4.1. Risques professionnels

4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS

Points saillants

- 29,4% des accidents du travail et de maladies professionnelles en 2022 concernent des femmes ;
- 79,1% des accidents du travail et maladies professionnelles sont survenus sur le trajet en 2022 ;
- 55,2% des accidents du travail sont enregistrés dans la région du Centre en 2022.

Commentaires :

Durant l'année 2022, les services de l'inspection du travail ont mené à la demande de la caisse nationale de sécurité sociale, 344 enquêtes sur des cas présumés d'accidents du travail. Ces enquêtes ont permis de confirmer que tous ces cas sont liés au travail. Sur les 344 dossiers soumis à enquête, 29,4% concernent les femmes. Cette proportion est en relative hausse par rapport à 2018 qui était de 18,1%.

La majorité des accidents du travail, soit 79,1% a eu lieu sur le trajet. Cette proportion est en hausse par rapport à celle de 2018 qui était de 63,1%. On constate que 13,7% des accidents du travail sont survenus au lieu habituel de travail et 4,7% en cours de missions. L'ensemble des accidents de travail a connu une baisse de 19,1% par rapport à 2021 et de 21,1% par rapport à 2018.

Au cours des cinq (05) dernières années, le nombre d'accidents du travail à l'issue des enquêtes menées par les inspections du travail a connu une baisse moyenne annuelle de 5,8%. Durant l'année 2022, il convient de noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été signalée.

La répartition des accidents du travail selon les éléments matériels incriminés fait ressortir que les moyens de transport ont causé le plus grand nombre d'accidents du travail au cours de l'année avec 72,7%. Ces accidents ont entraîné près de 32,3% des cas de dommages aux membres supérieurs. Les lésions à sièges multiples viennent en seconde position avec 30,5%. Les cas les plus rares concernent les blessures au cou qui ne représentent que 0,3%.

La répartition spatiale des cas d'accidents du travail montre que les régions du Centre et des Hauts-Bassins totalisent 84,6% des cas en 2022.

Accident du travail : L'accident du travail est l'accident survenu à un travailleur par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

Maladie professionnelle : Maladie contractée par un travailleur à l'occasion de l'exécution de son ou de ses contrats de travail et inscrite dans un tableau de maladies professionnelles établi par un règlement

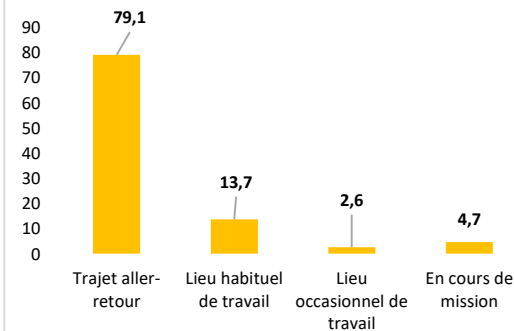
Tableau 32: Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA
			2021		2018		
Nombre	% Femme	% sur le trajet	Nombre	%	Nombre	%	
344	29,4	79,1	-81	-19,1	-92	-21,1	-5,8%

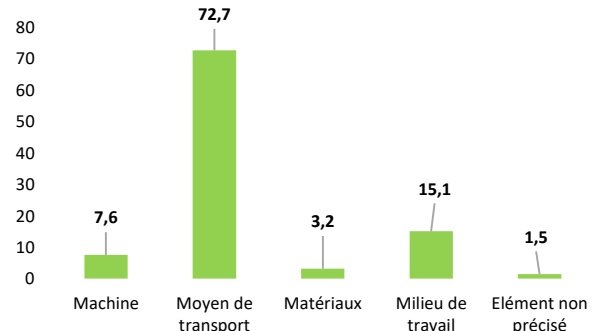
Tableau 33: Accidents de travail et maladies professionnelles par région en 2022

Région	2022	
	Nombre	En %
Boucle du Mouhoun	7	2,0
Cascades	19	5,5
Centre	190	55,2
Centre-Est	1	0,3
Centre-Nord	8	2,3
Centre-Ouest	11	3,2
Centre-Sud	0	0,0
Est	6	1,7
Hauts-Bassins	101	29,4
Nord	0	0,0
Plateau Central	0	0,0
Sahel	0	0,0
Sud-Ouest	1	0,3
Ensemble	344	100

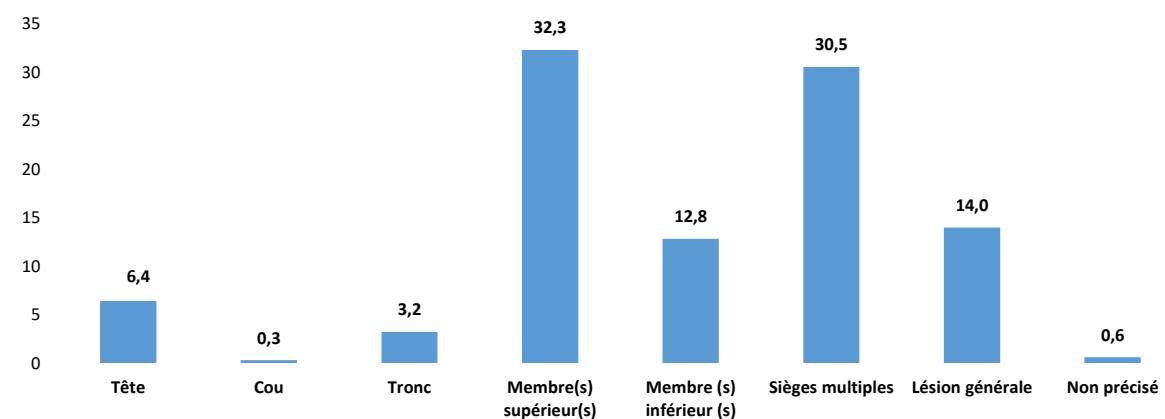
Graphique 67: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le lieu en 2022 (en %)



Graphique 68: Accidents de travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel incriminé en 2022 (en %)



Graphique 69: Accidents de travail et maladies professionnelles selon le siège de la lésion ou de l'affection en 2022 (en %)



4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS

Points saillants

- Baisse moyenne de 1,4% par an du nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles de 2018 à 2022 ;
- Une victime d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur cent (1/100) décède immédiatement
- Près de la moitié (44,6%) des accidents du travail et maladies professionnelles produits sur les lieux habituels de travail.

Commentaires :

Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2022 s'élève à 1 330. Il est en baisse de 0,3% par rapport à l'année 2021 et de 5,5% comparé à l'année 2018. Sur la période 2018-2022, ce nombre a connu une baisse moyenne annuelle de 1,4%. Les accidents du travail représentent 98,8% des cas déclarés à la CNSS. Sur les cinq dernières années, les maladies professionnelles représentent moins de 2,0% des risques professionnels déclarés.

Près de la moitié (44,6%) des accidents du travail et maladies professionnelles s'est produite au lieu habituel de travail suivis de ceux survenus sur le trajet avec 39,1%. Concernant l'élément matériel incriminé, 47,7% des accidents du travail et maladies professionnelles déclarés à la CNSS en 2022 sont causés par les engins de transport et de manutention. Quant aux sièges des lésions, les lésions à sièges multiples sont les plus élevées avec 32,0% des cas, suivies des membres inférieurs et des membres supérieurs avec respectivement 24,7% et 23,3%. Sur les 1 330 cas déclarés en 2022, 13 ont malheureusement entraîné des décès immédiats soit 1,0%.

Risques professionnels : Accident de travail et maladie professionnelle.

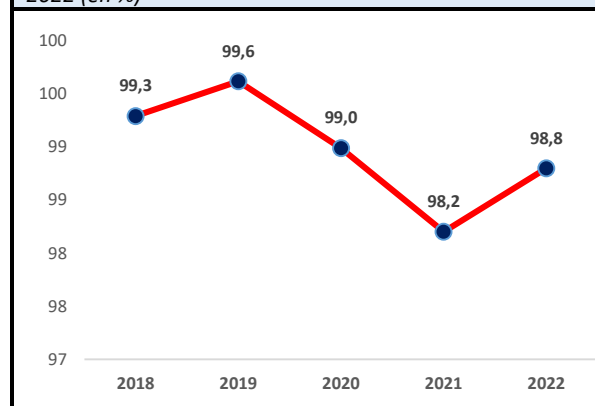
Accidents du travail : Accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail.

Maladies professionnelles : Maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail.

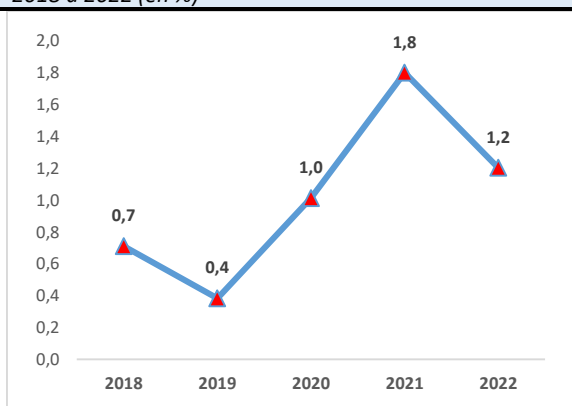
Tableau 34: Nombre des accidents du travail et maladies professionnelles à la CNSS

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
		2021		2018		
Nombre	Accidents du travail	Nombre	%	Nombre	%	
1 330	98,8	-4	-0,3	-78	-5,5	-1,4

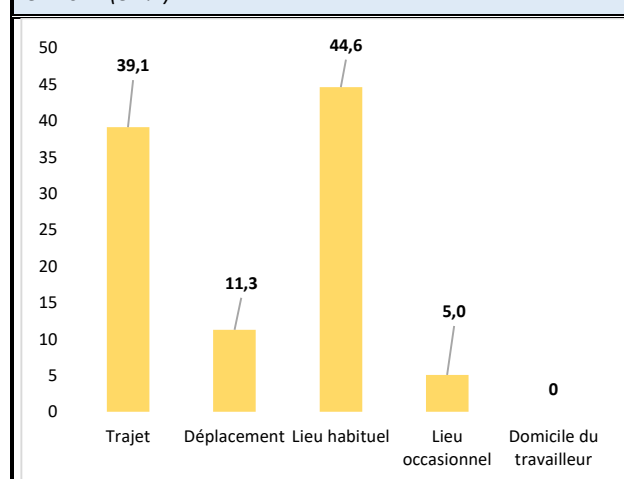
Graphique 70: Evolution des accidents du travail de 2018 à 2022 (en %)



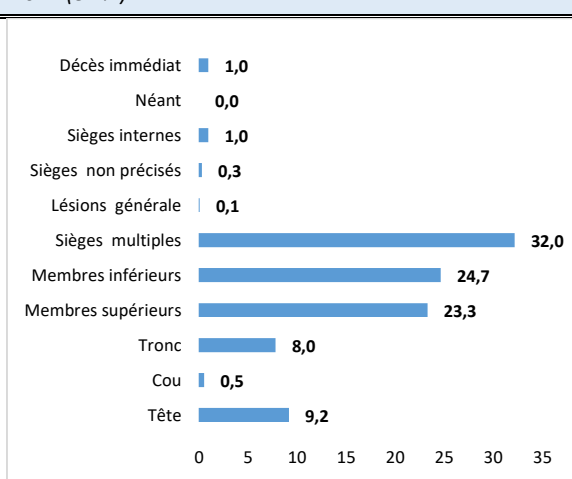
Graphique 71: Evolution des maladies professionnelles de 2018 à 2022 (en %)



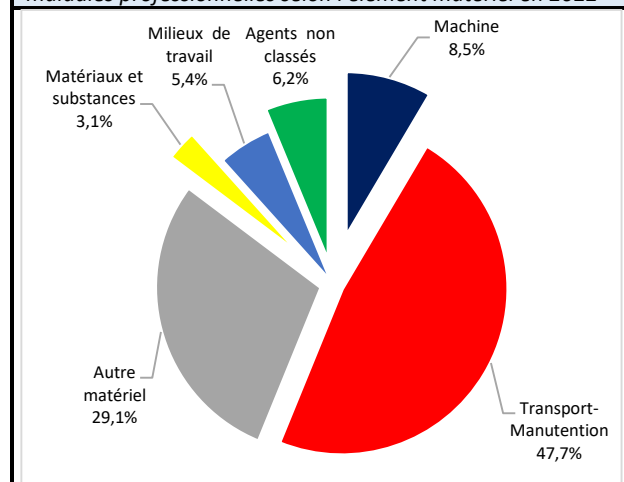
Graphique 72: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon la circonstance de l'accident en 2022 (en %)



Graphique 73: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le siège des lésions en 2022 (en %)



Graphique 74: Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon l'élément matériel en 2022



4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé

4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public

4.2.1.1. Effectifs des retraités enregistrés à la CARFO

Points saillants

- Environ 76,9% des retraités sont des hommes ;
- 75,8% des retraités sont des civils ;
- Plus de la moitié des retraités ont moins de 10 ans de retraite

Commentaires :

L'effectif total des retraités enregistré à la CARFO au 31 décembre 2022 est de 28 647 avec 76,9% d'hommes. La répartition par régime des retraités enregistre 75,8% de civils. Sur la période 2018 à 2022, ce chiffre s'est accru en moyenne de 4,7% par an. Il est en hausse de 5,0% par rapport à l'année 2021 et de 20,2% par rapport à 2017. Bien que la proportion des femmes retraitées soit faible (23,1%), elle est en constante croissance.

De 2018 à 2022 le nombre de retraités civils connaît régulièrement une augmentation annuelle moyenne de 6,4%. Par rapport à 2021, ce nombre a connu une hausse de 6,9% en 2022. Quant aux retraités militaires, leur effectif a connu une légère baisse de 0,9% par rapport à 2021 et une croissance moyenne annuelle faible de 0,2% entre 2018 et 2022.

Les retraités ayant un âge situé entre 60-64 ans représentent plus du tiers du total des retraités et ceux de plus de 80 ans représentent 4,1%.

Selon la durée dans la retraite, il apparaît que les retraités ayant une ancienneté inférieure à 10 ans sont majoritaires avec 52,1%, tandis que ceux ayant plus de 20 ans dans la retraite ne comptent que 18,7%.

La répartition des retraités par région fait ressortir l'existence d'une forte concentration dans la région du Centre suivi des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun avec des proportions respectives de 66,3%; 13,7% et 4,0%. L'effectif le plus faible est enregistré dans la région du Plateau Central avec une proportion de 0,4%. Quant à ceux qui vivent hors du pays, ils sont au nombre huit (08).

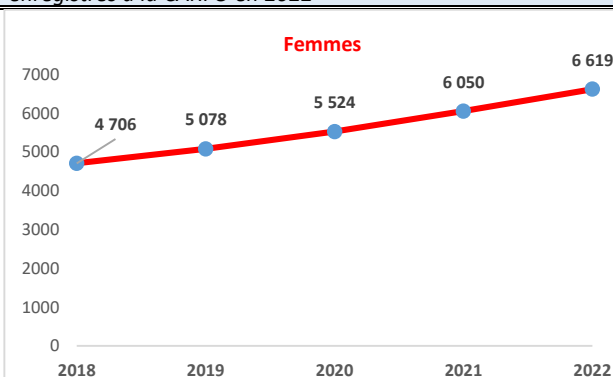
Retraite : Situation d'un agent après qu'il ait atteint l'âge minimum lui permettant de quitter son activité professionnelle et pour percevoir une pension.

Etranger : Retraité de la fonction publique d'Etat vivant hors du territoire national.

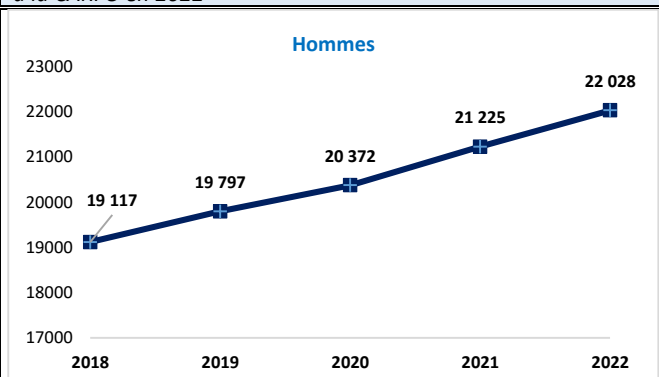
Tableau 35: Nombre de retraités enregistrés à la CARFO

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA
			2021		2018		
Nombre	% Femme	% Civils	Nombre	%	Nombre	%	
28 647	23,1	75,8	1 372	5,0	4 824	20,2	4,7

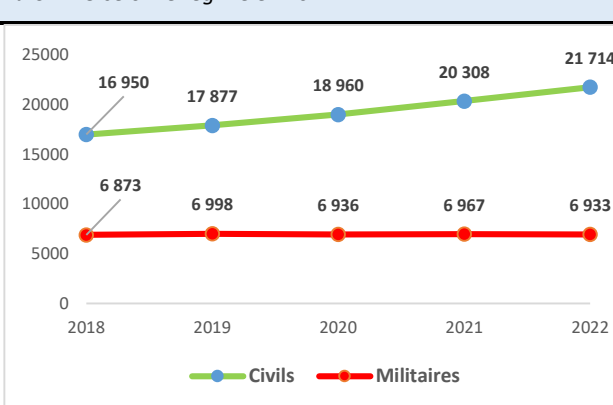
Graphique 75: Evolution du nombre retraitées femmes enregistrés à la CARFO en 2022



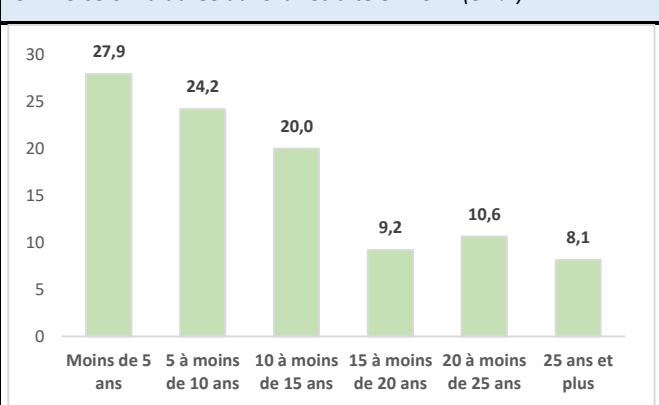
Graphique 76: Evolution du nombre retraités hommes enregistrés à la CARFO en 2022



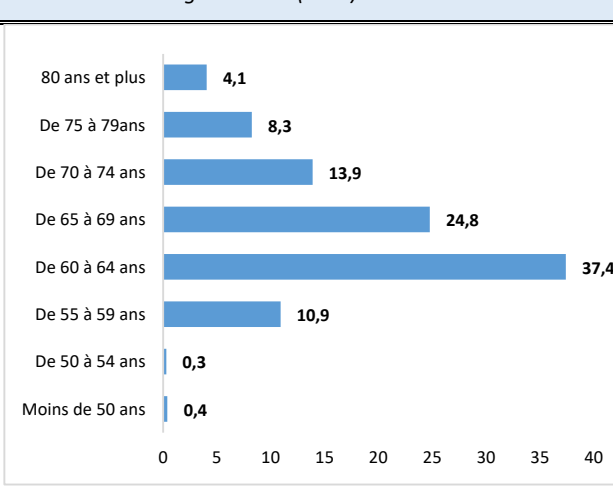
Graphique 77: Evolution du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon le régime en 2022



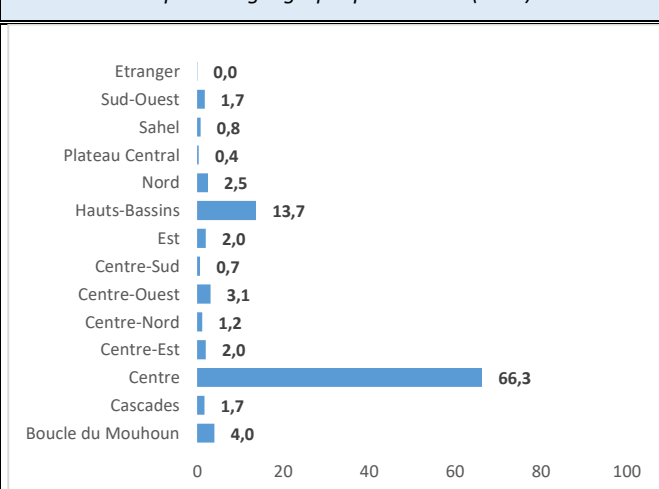
Graphique 78: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon la durée dans la retraite en 2022 (en %)



Graphique 79: Répartition du nombre de retraités enregistrés à la CARFO selon l'âge en 2022 (en %)



Graphique 80: Répartition du nombre de retraités inscrits à la CARFO selon la position géographique en 2022 (en %)



4.2.1.2. Effectifs des ayants-droit

Points saillants

- Hausse moyenne annuelle de 8,2% du nombre d'orphelins entre 2018 et 2022
- Près de huit ayants droit sur dix sont des veufs/veuves
- Plus de la moitié des orphelins sont dans la région du Centre

Commentaires :

L'effectif total des ayants-droit répertorié dans le secteur public s'élève à 21 896, constitué de 75,9% de veufs/veuves et 24,1% d'orphelins. Cet effectif connaît un accroissement moyen annuel de 4,2% sur la période allant de 2018 à 2022. Comparé à l'année 2021, le nombre d'ayants-droit a accru de 5,0% et de 18,0% par rapport à l'année 2018.

Le nombre de veufs/veuves est régulièrement en augmentation sur la période 2018-2022 tandis que celui des orphelins est en baisse sur la période 2018-2020 avant de connaître une hausse en 2021. En terme de taux d'accroissement moyen annuel, il est de 3,1% pour les veufs/veuves et de 8,3% pour les orphelins.

L'analyse de l'effectif des veufs/veuves selon la tranche d'âge fait ressortir qu'en 2022, ceux âgés de 60 à 64 ans sont les plus nombreux avec 15,0%, suivie de la tranche d'âge 65-69 ans avec 14,1%. Par contre les moins représentatifs sont ceux de la tranche d'âge 50-54 ans avec 8,4%.

Le nombre de veufs/veuves de conjoints civils tend à tripler celui des militaires depuis 2018 et avec des taux d'accroissement moyen annuel de 3,2% pour les veufs/veuves de conjoints civils et de 2,8% pour le régime militaire.

En plus, les orphelins de parents civils et militaires représentent respectivement 72,7% et 27,3% de l'effectif total. Ces effectifs connaissent chacun une baisse continue sur la période 2018-2020 avant de hausser de 2021 à 2022.

La région du Centre et celle des Hauts-Bassins regroupent le plus grand nombre de veufs/veuves en 2022 avec respectivement 49,2% et 16,4%. Ces deux régions enregistrent également les plus grands nombres d'orphelins avec 54,6% pour le Centre et 14,7% pour les Hauts-Bassins.

<p>Ayants-droits : Personne qui, du fait du lien avec un assuré (conjoint, enfant et ascendant.) est couverte par les garanties souscrites par ce dernier.</p> <p>Veuf/veuve : Conjoint(e) d'un agent public décédé</p> <p>Orphelin : Descendant mineur d'un agent public décédé</p>

Tableau 36: Nombre d'ayants droit

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% Veufs/Veuves	% Orphelins	2021		2018		
			Nombre	%	Nombre	%	
21 896	75,9	24,1	1 041	5,0	3 341	18,0	4,2

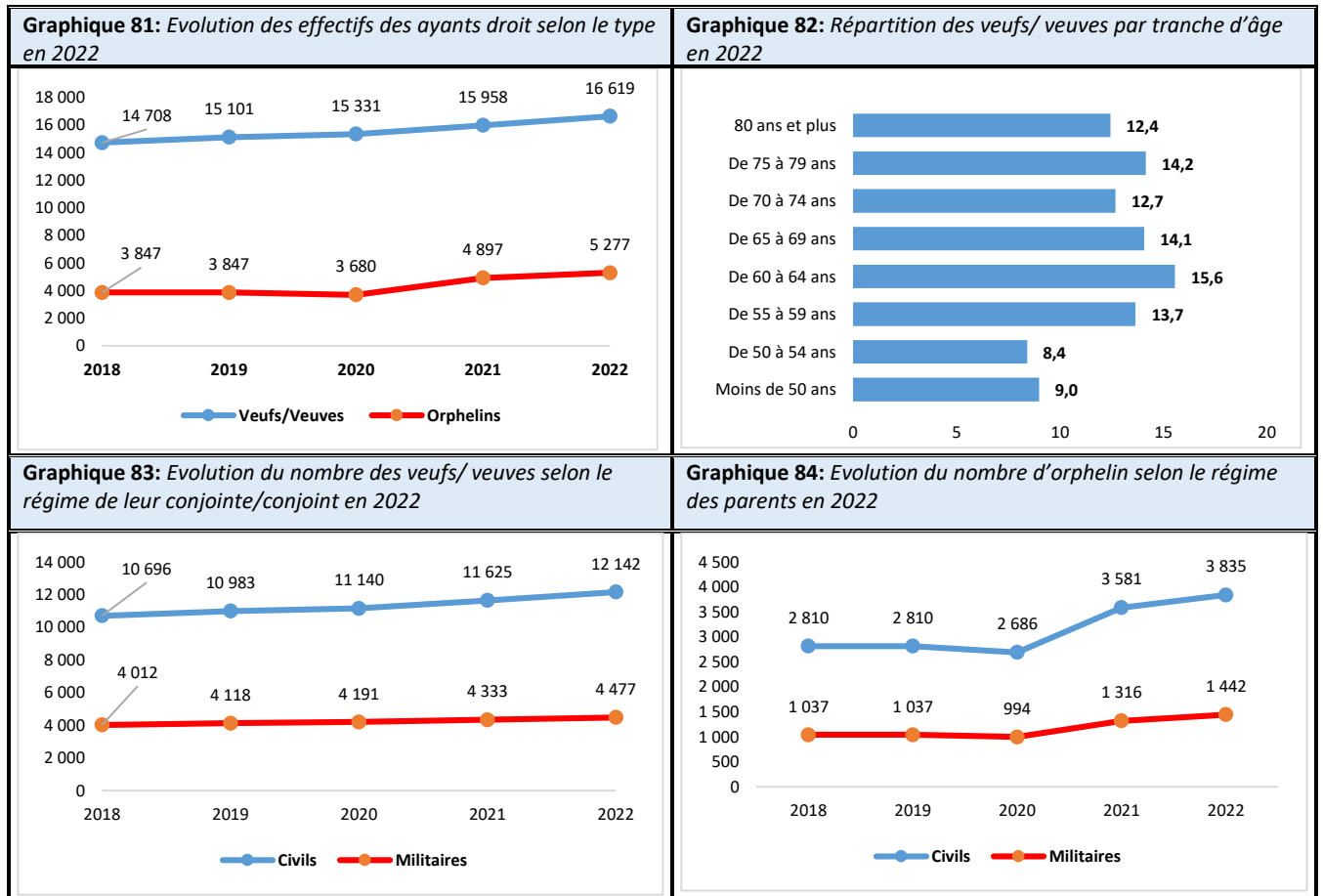


Tableau 37: Répartition des veufs/veuves et des orphelins selon leur position géographique en 2022

Régions	Veufs/veuves		Orphelins	
	Nombre	%	Nombre	%
Boucle du Mouhoun	1 106	6,7	191	3,6
Cascades	365	2,2	147	2,8
Centre	8 177	49,2	2 880	54,6
Centre-Est	604	3,6	160	3,0
Centre-Nord	342	2,1	127	2,4
Centre-Ouest	768	4,6	331	6,3
Centre-Sud	325	2,0	65	1,2
Est	566	3,4	106	2,0
Hauts-Bassins	2 727	16,4	775	14,7
Nord	716	4,3	214	4,1
Plateau Central	188	1,1	41	0,8
Sahel	126	0,8	80	1,5
Sud-Ouest	589	3,5	160	3,0
Etranger	20	0,1	0	0
Ensemble	16 619	100	5 277	100

4.2.1.3. Montant de la pension de retraite payé

Points saillants

- La part du montant de la pension de retraite versée aux femmes représente 22,7% ;
- Une variation moyenne annuelle à la hausse de 10,1% du montant de la pension sur la période de 2018 à 2022 ;
- Plus du tiers du montant total de la pension de retraite payé aux retraités de la tranche d'âge 60-64 ans en 2022.

Commentaires :

Au titre de la pension de retraite de 2022, la CARFO a versé au total un montant de 43,3 milliards de FCFA. Cette somme est en hausse de 8,5% comparativement à celle de 2021 et 46,8% par rapport à 2018. Entre 2018 et 2022, le montant moyen annuel de la pension de retraite est en hausse de 10,1%. Cette croissance annuelle moyenne est plus accentuée chez les retraités civils avec un taux de 10,9% contre 6,7% pour les militaires.

La répartition du montant total payé au titre des pensions de retraite selon le sexe fait ressortir que la part perçue par les femmes représente 22,7%. Quant à la répartition selon le régime, elle fait ressortir que celle perçue par les civils représente 81,4% du montant total versé.

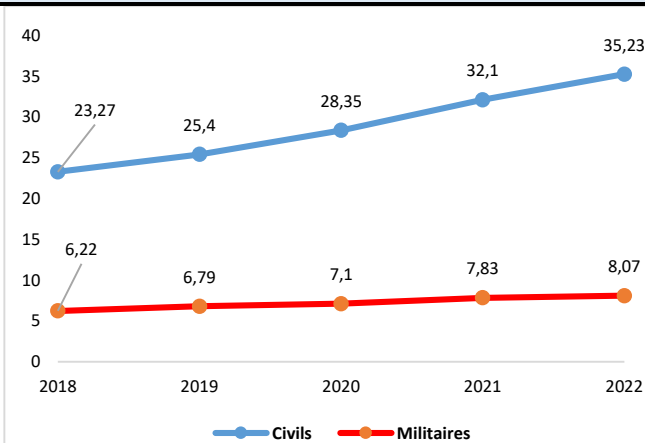
Aussi, les retraités ayant un âge situé entre 60-64 ans ont perçu en 2022, 40,6% du montant total de la pension de retraite payé suivis de ceux des tranches d'âges 65-69 ans et 70-74 ans avec respectivement 26,5% et 13,4%.

<p>Pension de retraite : Allocation régulière versée par la CARFO aux agents de l'Etat qui remplissent des conditions précises lorsqu'ils sont admis à la retraite.</p>
--

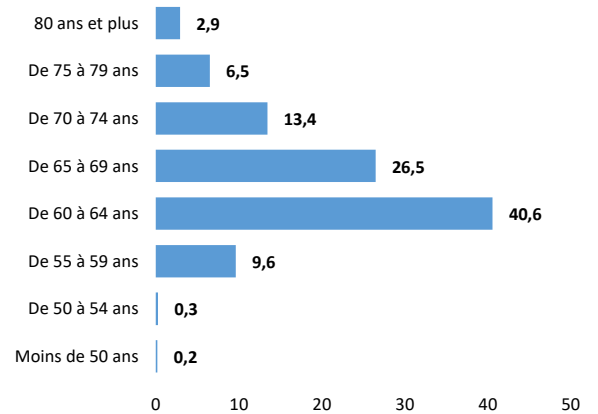
Tableau 38: Montant de la pension de retraite payé (en milliards FCFA)

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
			2021		2018		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
43,3	22,7	81,4	3,4	8,5	13,8	46,8	10,1

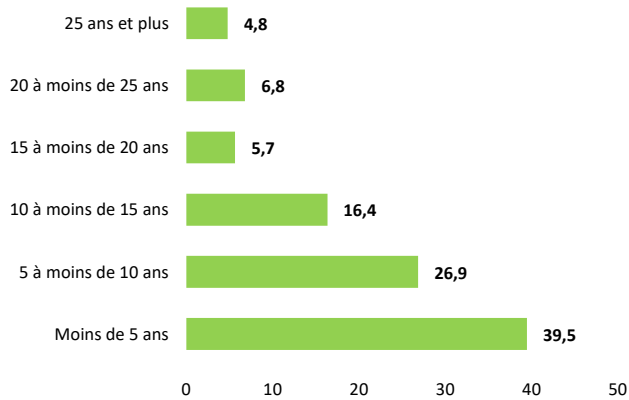
Graphique 85: Evolution de la pension de retraite payé selon le régime (en milliards FCFA) en 2022



Graphique 86: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2022 selon la tranche d'âge des bénéficiaires (en millions de FCFA)



Graphique 87: Répartition du montant de la pension de retraite payée en 2021 selon la durée dans la retraite (montants en milliards de FCFA)



4.2.1.4. *Montant de la pension des veufs/veuves*

Points saillants

- Hausse moyenne de 7,0% du montant de la pension des veufs/veuves l'an
- 3,9% du montant de la pension veufs/veuves payés aux veufs
- Plus de la moitié du montant de la pension veufs/veuves payée dans la région du Centre

Commentaires :

En 2022, le montant total de la pension des veufs/veuves versé par la CARFO s'élève à 7,2 milliards de FCFA dont 96,1% au profit des veuves. La répartition de ce montant selon le régime (civil ou militaire) du conjoint fait ressortir que 78,2% reviennent aux conjoints/conjointes des civils. Sur la période 2018-2022, le montant de la pension des veufs/veuves croît avec un taux d'accroissement moyen annuel de 7,0%. En 2022, ce montant a connu également une hausse de 7,3% comparativement à l'année précédente et 30,9% par rapport à 2018.

La part du montant versé aux veufs n'a pas dépassé 4,0% au cours des cinq dernières années. Néanmoins, au cours de cette même période la part versée aux veufs a connu une augmentation annuelle moyenne de 8,8% relativement plus élevée que celle des veuves qui est de 6,9%.

La répartition selon le régime fait ressortir que la pension des veufs/veuves perçue par les conjoints civils a connu une augmentation annuelle moyenne de 7,2% sensiblement plus élevée que le montant perçu par ceux de conjoints militaires qui est de 6,3%.

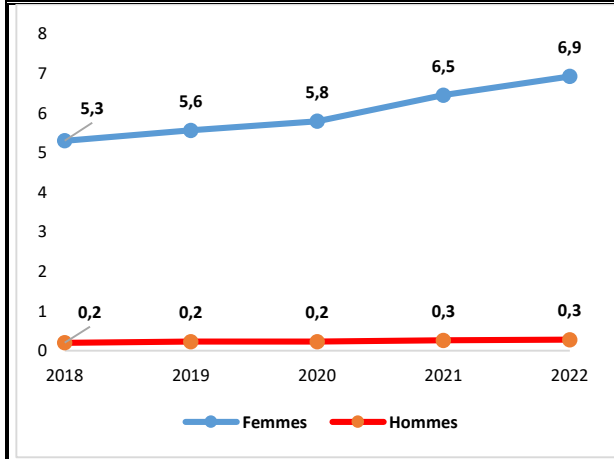
Les veufs/veuves résidants dans la région du Centre perçoivent majoritairement le montant de la pension veufs/veuves avec 56,7%, suivis des Hauts-Bassins avec 16,1% et de la Boucle du Mouhoun avec 5,4%. Ces trois régions absorbent ainsi, plus de trois quart soit 78,1%.

<p>Le régime désigne le fait que l'assuré soit civil ou militaire.</p>

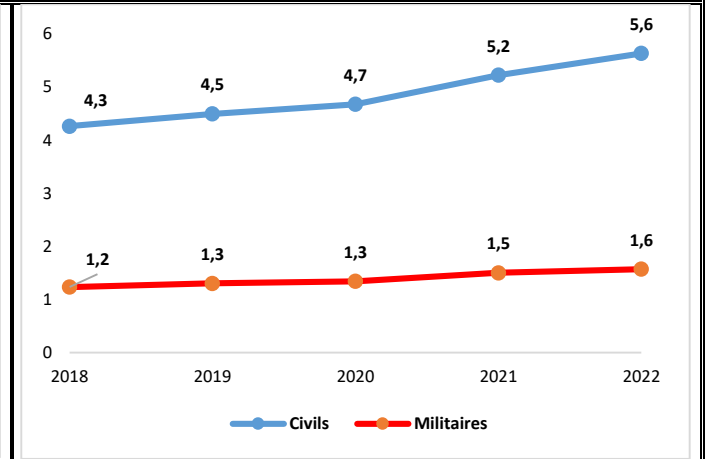
Tableau 39: Montant de la pension des veufs/veuves (en milliards FCFA)

En 2022			Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
			2021		2018		
Montant	% Femmes	% Civils	Montant	%	Montant	%	
7,2	96,1	78,2	0,49	7,3	1,7	30,9	7,0

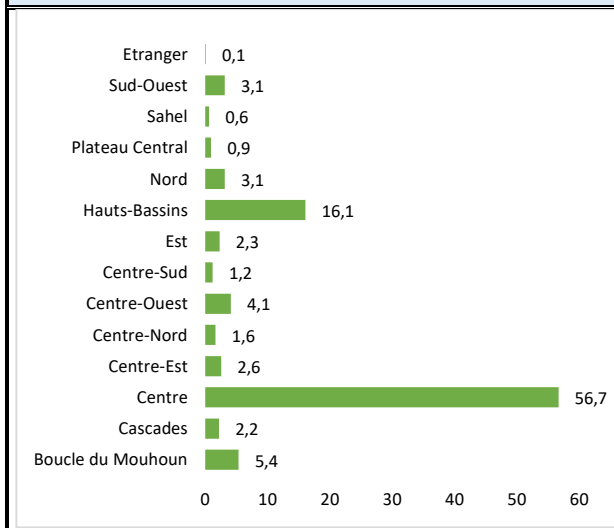
Graphique 88: Evolution de la répartition du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le sexe en 2022 (en milliards FCFA)



Graphique 89: Evolution du montant de la pension de veuf/veuve payé selon le régime du conjoint/conjointe en 2022(en milliards FCFA)



Graphique 90: Répartition de la pension de veuf/veuve payée selon la position géographique en 2022 (en %)



4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé

4.2.2.1. Immatriculation/affiliation des assujettis à la CNSS

Points saillants

- Plus de trois quart (3/4) des travailleurs immatriculés sont des hommes
- Hausse continue de 6,4% l'an du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS de 2018 à 2022
- Un accroissement moyen annuel de 10,4% des employeurs affiliés à la CNSS de 2018 à 2022

Commentaires :

Le nombre d'employeurs affiliés à la CNSS est passé de 193 019 en 2021 à 210 319 en 2022 soit une hausse de 9,0%. Comparativement à l'année 2018, le nombre d'employeurs déclaré a augmenté de 48,6% avec un taux d'accroissement moyen annuel de 10,4% au cours des cinq dernières années. Le nombre de travailleurs immatriculés s'élève à 545 145 dont 24,8% de femmes. Cet effectif s'est accru de 5,6% par rapport à 2021 et de 28,0% comparativement à 2018, avec un accroissement moyen annuel de 6,4% sur la période 2018-2022.

Plus de quatre employeurs sur cinq affiliés à la CNSS en 2022 sont du régime général. Cette représentation est observée en 2022 avec une proportion oscillant entre 84,0% et 84,2%. Il s'en suit les assurés volontaires dont la part connaît une tendance à la hausse pour atteindre 16,0% en 2022.

Une répartition des travailleurs immatriculés à la CNSS selon le sexe montre que les femmes restent largement minoritaires et n'ont pas atteint 25% de l'effectif total sur la période 2018-2022.

Employeur déclaré : Employeur affilié à la CNSS

Travailleurs immatriculés : Travailleurs déclarés à la CNSS

Assuré volontaire : Personne ayant, de sa propre initiative, contracté auprès d'un régime de sécurité sociale, une couverture contre les risques sociaux.

Employeur du Régime Général (E) : Personne physique ou morale utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs moyennant rémunération (Entreprise du secteur formel).

Employeur du Régime Gens de Maison (G.M.) : Personne physique utilisant d'une manière permanente, temporaire ou occasionnelle, un ou plusieurs travailleurs destinés à être déployés dans des emplois domestiques moyennant rémunération.

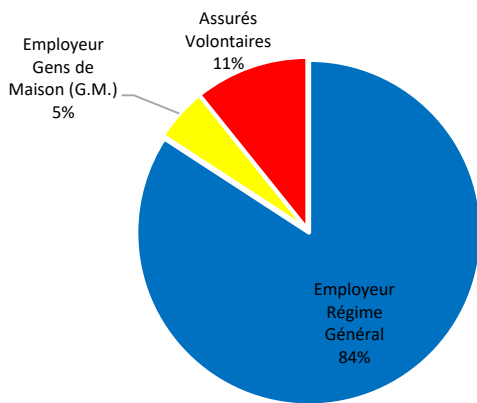
Tableau 40: Nombre d'employeurs déclarés

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% Employeur régime général	2021		2018		
		Nombre	%	Nombre	%	
210 319	84,2	17 300	9,0	68 792	48,6	10,4

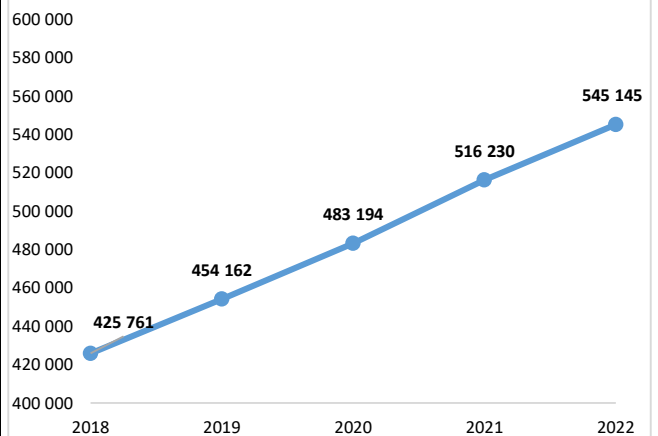
Tableau 41: Nombre des travailleurs immatriculés

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA (%)
Nombre	% Femmes	2021		2018		
		Nombre	%	Nombre	%	
545 145	24,8	28 915	5,6	119 384	28,0	6,4

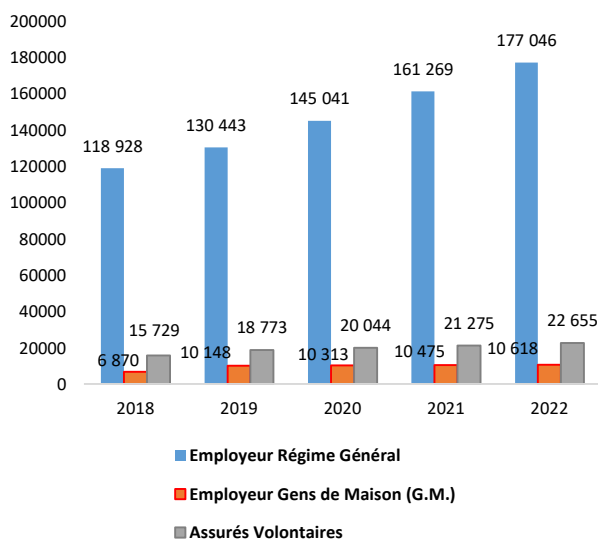
Graphique 91: Répartition annuelle des employeurs par type d'employeur en 2022



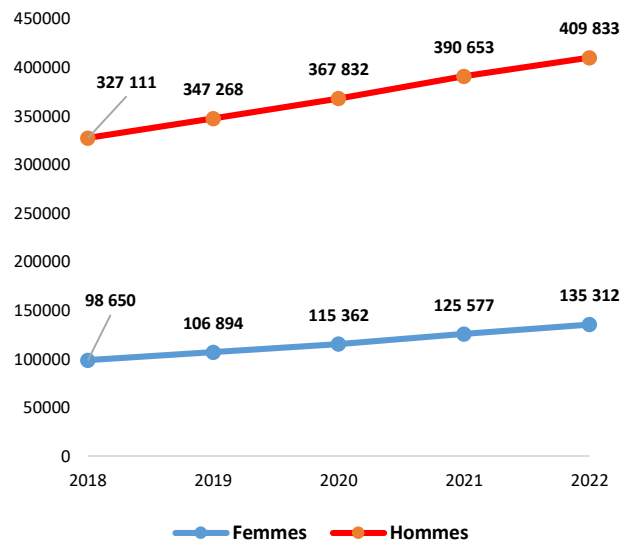
Graphique 92: Evolution des travailleurs immatriculés de 2018 à 2022



Graphique 93: Evolution du nombre d'employeurs déclarés selon le type d'employeur et régime en 2022



Graphique 94: Evolution du nombre de travailleurs immatriculés selon le sexe en 2022



4.2.2.2. Prestations sociales de la CNSS

Points saillants

- Une augmentation du nombre de pensionnés de 1,4% en moyenne par an à la CNSS ;
- 82,3 % du montant total payé au titre de la branche des pensions sont versées aux pensionnés de retraite vieillesse ;
- La tranche d'âge 60-64 ans regorge plus de pensionnés de retraite vieillesse avec 27,7%.

Commentaires :

Le nombre de bénéficiaires de pension à la CNSS s'élève à 57 790 en 2022 contre 55 647 en 2021, soit un accroissement de 3,9%. En moyenne, ce nombre s'est accru de 1,4% par an au cours des cinq dernières années. Cet effectif est passé de 54 628 en 2018 à 57 790 en 2022, soit une hausse de 5,8%.

Les pensionnés de retraite vieillesse représentent 48,2% de l'ensemble des pensionnés et bénéficient de 82,3% du montant total de la pension versée en 2022 par la CNSS. Les veufs/veuves et les orphelins représentent respectivement 36,4% et 15,0% des bénéficiaires de la pension.

La répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon le groupe d'âge montre que ceux compris entre 60 et 64 ans sont majoritaires avec 27,7% suivis de ceux compris entre 65 et 69 ans avec 26,5%. L'ensemble des groupes se trouvant dans la tranche d'âge 80 ans et plus ne représentent que 7,8% des pensionnés de retraite vieillesse.

En 2022, le montant global de la pension a connu une hausse de 6,9% par rapport à celui de 2021 et 34,1% comparée à la situation de 2018, avec un accroissement annuel moyen de 7,6% sur la période 2018-2022.

Pension Retraite Vieillesse (P R V) : Pension servie aux assurés ayant atteint l'âge de départ à la retraite, qui cesse toute activité salariée et totalisant au moins 180 mois de cotisations

Pensionné orphelin : Enfant bénéficiant d'un droit à pension ouvert suite au décès d'un de ses parents.

Pensionné veuf/veuve : Conjoint bénéficiaire d'une pension (toutes catégories confondues) du fait des droits acquis de son conjoint décédé.

Autres pensions : Pension d'invalidité + Pension anticipée + Pension d'ascendants

Pension d'Invalidité : Pension servie à l'assuré qui devient invalide avant l'âge de départ à la retraite, ayant été immatriculé depuis cinq ans et totalisant six mois d'assurance au cours des douze derniers mois civils précédant le début de l'incapacité conduisant à l'invalidité

Pension Anticipée : Pension servie à l'assuré de cinquante ans accomplis, atteint d'une usure prématurée de ses facultés physiques ou mentales le rendant inapte à exercer une activité salariée et qui totalise au moins 180 mois d'assurance

Pension ascendante : Pension de survivants servie aux ascendants en ligne directe (père et mère) qui étaient à la charge de l'assuré (e) célibataire sans enfant.

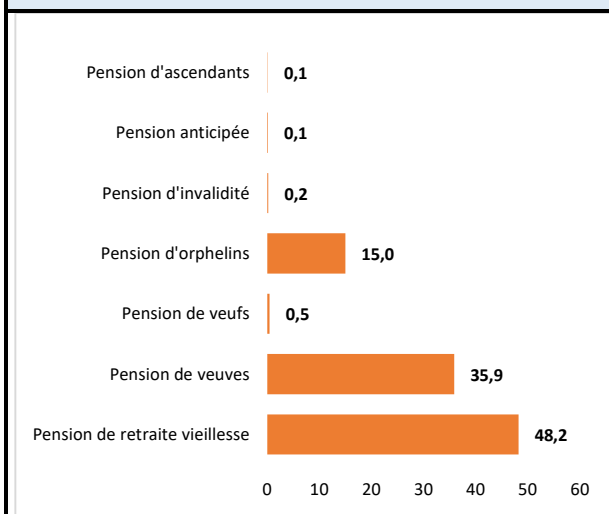
Tableau 42: Nombre de bénéficiaires de pension

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA
		2021		2018		
Nombre	PRV	Nombre	%	Nombre	%	
57 790	48,2	2 143	3,9	3 162	5,8	1,4

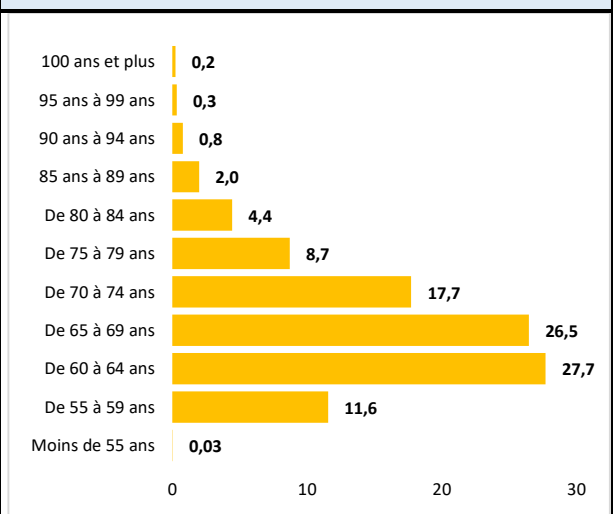
Tableau 43: Montant de la pension (en millions)

En 2022		Variation de 2022 par rapport à				TAMA
		2021		2018		
Montant	PRV	Montant	%	Montant	%	
40 687,7	82,3	2 576	6,9	10 195,9	34,1	7,6

Graphique 95: Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de pension en 2022 (en %)



Graphique 96: Répartition des pensionnés de retraite vieillesse selon la tranche d'âge en 2022 (en %)



Graphique 97: Evolution du montant de la pension (en millions)

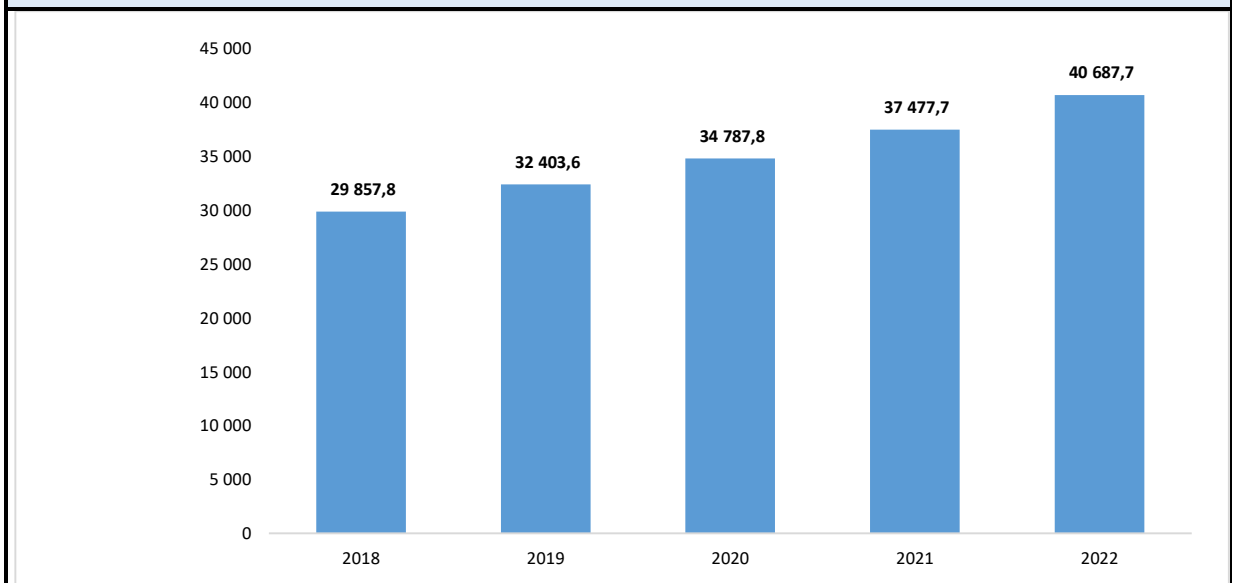


TABLE DES MATIERES

Avant-propos	11
Sommaire	12
Sigles et abréviations	13
Tableau synoptique	14
Liste des tableaux	18
Liste des graphiques	19
1. RESSOURCES DU MFPTPS	21
1.1. Personnel.....	21
1.2. Budget	23
2. STATISTIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE	25
2.1. Effectif des agents de la fonction publique d'Etat	25
2.2. Dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat	29
2.3. Recrutements	31
2.3.1. Concours directs suivis de formation	31
2.3.2. Recrutement sur sélection de dossiers	35
2.3.3. Concours/Examens professionnels.....	37
2.3.4. Nombre d'agents intégrés dans la fonction publique d'Etat.....	39
2.4. Formation professionnelle	41
2.4.1. Elèves en formation.....	41
2.4.2. Elèves diplômées	43
2.4.3. Ressources et dépenses de certaines ECFP	45
2.5. Départ à la retraite	47
3. STATISTIQUES DU TRAVAIL	49
3.1. Contrôle d'établissements	49
3.2. Infractions à la législation du travail	51
3.3. Conflits de travail	53
3.3.1. Nombre de litiges	53
3.3.2. Conflits individuels et collectifs	55
3.4. Mouvements des travailleurs.....	57
3.5. Contrats de travail	59
3.6. Travail des enfants	61
4. STATISTIQUES DE LA PROTECTION SOCIALE	63
4.1. Risques professionnels	63
4.1.1. Risques professionnels soumis à enquête à la DRTPS	63
4.1.2. Risques professionnels déclarés à la CNSS	66
4.2. Retraites et prestations dans le secteur public et privé.....	68
4.2.1. Retraites et prestations dans le secteur public	68
4.2.1.1. Effectifs des retraites enregistrés à la CARFO	68
4.2.1.2. Effectifs des ayants-droit.....	70
4.2.1.3. Montant de la pension de retraite payé	72
4.2.1.4. Montant de la pension des veufs/veuves	74
4.2.2. Retraites et prestations dans le secteur privé	76
4.2.2.1. Immatriculation/affiliation des assujettis a la CNSS	76
4.2.2.2. Prestations sociales de la CNSS	78
Table des matières	80